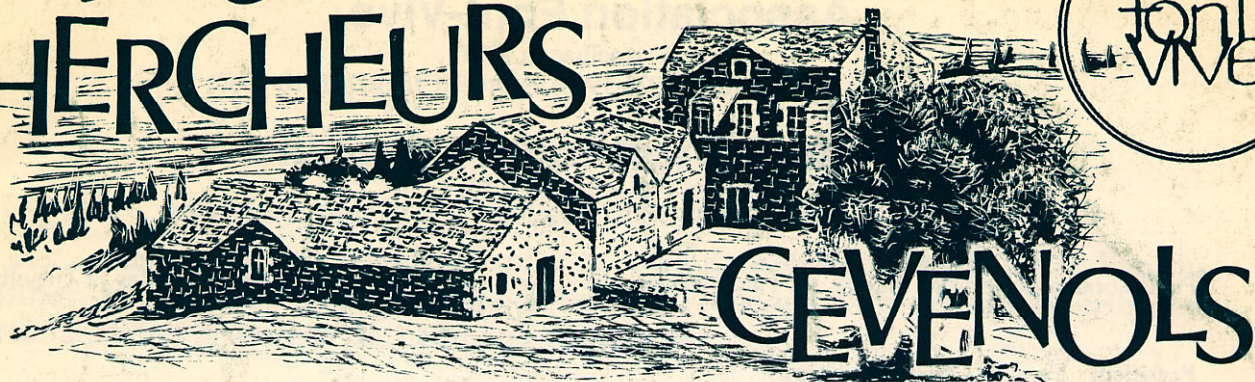
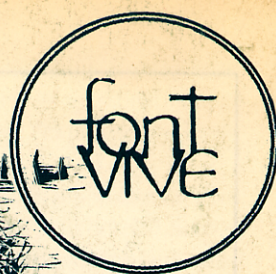


Lien des CHERCHEURS



CEVENOLS



Transhumants sur le serre de Malpas

Pareilles à la farine qui s'écoule d'un tamis,
les files de brebis avancent sur la draille

Sommaire

Editorial de P. A. Clément :
L'origine du mot "draille", 1

G. Roussel : Conflits lors du
transport du charbon dans
les Cévennes au 17e siècle,
2 - 3

P. Chapel : Tours à signaux -
Tour de la Fage, 3

Y. du Guerny - Etat des
maison et moulins -
Montdardier 1551, 4 à 6

P. A. Clément : Im memoriam
Jean Favand, 7 - 8

A. Durand-Tullou : Faire lo
capmestre, 8

R. Smaali : Recension de
L'interprète Provençal de J.J.
Castor, 8

P. Rolland - Les listes
d'absents "phanatiques",
camisards des Cévennes en
1703 - 4. Communauté du
Bousquet de la Barthe, 9 à 13

F. Moreil : Le collège de Nîmes
(XVIe - XVIIe siècles), 14 à 17

Réponses, 18 - 19

Questions, 19

Informations, Publications, 20

Association Font-Vive

(Créée à Génolhac en 1961)

Fondateurs : Jean PELLET (1924-1990), Pierre RICHARD (1918-1968)

Lien des Chercheurs Cévenols

(Créé à Génolhac en 1975)

Fondateurs : Jean-François BRETON (1922-1985), Jean PELLET (1924-1990)

Publication réalisée avec l'aide : du Parc National des Cévennes, des Communes de Concoules et Génolhac

Bureau :

Président : Yannick Chassin du Guerny

Rédacteur en chef : Pierre A. Clément

Trésorier : François Penchinat

Secrétariat-Abonnements - Courrier : Marcel Daudet - 34 av des Verveines 93370 Montfermeil

Comité de Rédaction :

A. Alègre de la Soujeole - M. Caby - P. Cabanel - R. Calcat - A. Claveirolle - G. Collin - C. Crosnier - E. Dumas - A. Durand-Tullou - H. Duthu - F. Girard - J.B. Elzière - Ph. Joutard - O. Poujol - R. Poujol - D. Travier - A. Venturini - M. Wiénin.

La reproduction des articles, dessins, cartes, reprographies, est interdite sans accord de la Rédaction et des auteurs.

Cotisations :

Annuelle commençant le 1er janvier de chaque année : **100 francs.**

De soutien : **150 francs.**

Vente au numéro : **25 Francs.**

Versement :

Par chèque bancaire : **L.C.C. FONT-VIVE**

Par chèque postal : **L.C.C. - Compte 2000 14 C MONTPELLIER**

Les versements, ainsi que tout courrier concernant L.C.C. : questions, réponses, textes à paraître, etc..., sont à adresser au **Secrétariat-Abonnements Courrier** (adresse ci-dessus).

Commission paritaire des publications et Agences de Presse - Certificat d'inscription n° 57172.

Imprimé par ICHTUS S.A.R.L. 30240 CALVISSON

Erratum : dans le numéro 103, page 1, allocution de M. Benoit, le nom de notre nouvelle membre du Comité de Rédaction, chargée au P.N.C. d'un nouveau service pour une meilleure cohérence entre sciences de la terre et sciences sociales, a été très mal orthographié. Il convient de lire : Mlle Capucine Crosnier et nom Connier.

Qu'elle veuille bien accepter nos excuses.

Bilan Secrétariat : parmi les 58 adhérents n'ayant pas acquitté leur cotisation de 1995 (cf. n° 103, p. 20), grâce au rappel qui leur a été adressé début septembre avec enveloppe affranchie pour la réponse, 47 ont eu l'amabilité de répondre soit en s'acquittant, soit en démissionnant après s'être acquitté pour 1995. J'ai adressé un nouveau rappel aux 11 défailants. Seulement 2 ont répondu, les 9 autres n'ont pas daigné répondre, faisant preuve par là, non plus de négligence, mais d'impolitesse et même de malhonnêteté (enveloppe affranchie en pure perte). Ces rappels ont permis de porter le chiffre des cotisations payées en 1995 à 322. A ce jour, 6 janvier 1996, j'ai enregistré 84 paiements. L'encart joint au présent bulletin permettra d'améliorer substantiellement ce chiffre.

Encore merci pour ceux qui nous restent fidèles, et qui ont la gentillesse de m'éviter du travail.

M. Daudet

Le Lien Des Chercheurs Cévenols

adresse à tous ses adhérents et amis
ses meilleurs voeux pour

1996

Le bureau s'excuse du retard apporté à la publication de ce premier numéro de l'année. Retard dû aux circonstances particulières ayant perturbé la distribution du courrier entre les responsables de la publication.

Pour votre compréhension, merci.

L'origine du mot “draille”

Visitant en novembre dernier la foire de Sonpur, dans l'état indien du Bihar, je me suis arrêté pour photographier l'échoppe d'un artisan de cribles à riz fabriqués d'écorces de bambous entrelacées.

Lorsque mon accompagnateur m'en a donné le nom en hindi “*dagra*”, j'ai aussitôt pensé :

- 1) au “*drai*” le grand crible en peau de porc à gros trous que les paysans provençaux pendaient à un chevalet pour séparer le grain de la balle après dépiquage (Voir Jean-Noël Marchandiau : *L'Outillage Agricole de la Provence d'autrefois*, édition 1987, page 129).
- 2) le “*drail*”, le crible en éclisses de châtaignier qui servait au calibrage des châtaignes sèches (un exemplaire est exposé à la clède coopérative de Saint-Martin-de-Boubaux)

L'identité de ces instruments indiens et occitans permet d'avancer l'hypothèse d'un même nom d'origine.

Le passage de *dagra* à *draga* est tout à fait plausible. C'est ce que les linguistes appellent une métathèse, *draga* étant plus facile à dire que *dagra*.

L'indo-européen *dagra* se serait maintenu sans changement, tandis que les celtes auraient véhiculé le mot *draga*, devenu ultérieurement *draya* par palatisation du “g” vélaire en “g” mouillé.

Les voies de transhumance auraient reçu cette appellation à cause de l'analogie entre les filets de farine coulant d'un tamis et les files de moutons avançant en parallèle le long de leurs chemins.

Le celte *draga* est passé en latin sous la forme “*tragulum*” par renforcement d'occlusive, en passant d'un “d” sonore à un “t” sourd, phénomène très fréquent en linguistique.

Du latin “*tragulum*” dérivent différents noms désignant les voies de transhumance :

- Tratturi en italien ;
- Trazzere en sicilien ;
- Troï en frioulan ;
- Drumul oilor en roumain.

Pierre A. Clément

Conflits lors du transport du charbon dans les Cévennes au 17^e siècle

par

Georges ROUSSEL

Les inventaires cités par Georges Roussel confirment que l'extraction du charbon de terre cévenol est restée très artisanale au XVII^e et au XVIII^e siècle.

La commercialisation est demeurée très anarchique avec une nette tendance à une monopolisation des circuits de vente.

Le transport s'est effectué presque exclusivement à dos de mulet, ce qui sous-entend une production très limitée. Une bête de somme convoyait environ 160 kg de charbon dans des sacs ou dans des banostes.

Le prix était d'ailleurs fixé à la charge, c'est-à-dire au poids porté par un mulet.

P.A. Clément

Question: qui pourrait identifier le péage de la Lause sur le grand chemin d'Auvergne (chemin Régordan) ?

De nos jours, l'extraction du charbon se fait avec des machines ultramodernes, assurant une production toujours plus élevée.

Le transport rapide du combustible vers les lieux de consommation, ne pose pas de problèmes.

Nous avons voulu savoir ce qu'il en était dans le lointain passé, à l'aube de l'exploitation dans les montagnes cévenoles.

Grâce aux Archives Départementales du Gard, nous savons que l'extraction se faisait par grattage des affleurements en suivant la veine, par petites galeries peu profondes, par petits puits ou baumes [1], peu profonds, qui s'inondaient à la moindre pluie.

Pas de chemins, seulement des sentiers muletiers, serpentant à travers la montagne.

Le portage à dos d'homme est courant.

Ces gisements de "terre noire" alimentent surtout les petites forges et martinets installés dans les vallées, les maréchaux et serruriers.

Premiers conflits

- 22 janvier 1619

Le monopole fait par certains habitants sur l'affermage [2] de toutes les "charbonnières ou mines dans le diocèse d'Uzès" gêne les serruriers et maréchaux; les propriétaires contraignent les muletiers à porter tout le charbon à certains magasins, si bien "qu'il ne se peut trouver aucun bon charbon à vendre en la présente ville, ny autres circonvoisines, et encore ce peu que est trouvé estre porté en icelle à prix excessif".

Les serruriers et maréchaux sont contraints d'abandonner leur métier.

On porte l'affaire à l'assiette du diocèse d'Uzès.

- Assemblée de février 1619.

En présence de Jean-Louis de Nogaret, baron de Calvisson, commissaire principal, députation à Nîmes auprès de Monsieur de Bitaud, conseiller du Roi, maître des requêtes, intendant de la justice du Languedoc:

Les maréchaux et serruriers supplient le monopole établi par Mestre et Charavez d'Avignon sur le "charbon à fer" des mines des Cévennes, dans le diocèse appartenant à Mme de Portes, au comte du Roure, et à d'autres gentilshommes.

Les affermiers des mines exigent un prix de vente abusif des serruriers et maréchaux, ou bien ils cessent tout débit. "Le commerce en est troublé". Le diocèse prie Mme de Portes

et le comte du Roure de laisser le commerce libre "sauf recours en justice".

- Requête du 15 janvier 1620.

Poursuite des gens qui arrêtent les convois de charbon du côté de Saint-Ambroix, demandée au prévôt du diocèse.

- 25 mars 1624.

Ville de Pont-Saint-Esprit: interdiction d'acheter du charbon ailleurs que dans la ville.

Nouveau péage charbon

Procès au Parlement contre le comte du Roure, qui lève un nouveau péage au lieu de la Lause, sur le grand chemin d'Auvergne, et un nouveau droit de deux sous par charge de charbon à Roubiac.

- Septembre 1628.

Interdiction de revendre le charbon et préférence dans la vente donnée aux maréchaux et serruriers. "Les consuls seront chargés de nommer les chefs des escouades à la garde."

Accumulation de plaintes

Plaintes de plusieurs communautés (Saint-Jean-de-Maruejols, Saint-Ambroix, Bagnols-sur-Cèze, Uzès, etc.) sur l'augmentation du prix du charbon de terre, due au privilège de la vente donné par arrêt du Conseil d'Etat à Gaizolon. Le prix est passé de 25 sols à 3 livres la charge. Le charbon venait des mines de Roubiac, Saint-Jean-de-Valériscle, Saint-Florent.

Concurrence déloyale (3 janvier 1670)

Voyage à Saint-Ambroix pour l'affaire du charbon. Certaines personnes ayant affermé les mines de charbon du comté d'Alès et des environs, prétendent empêcher la mise en vente du charbon tiré des autres mines appartenant à des particuliers.

Pénurie de charrettes

Prestation de trois charrettes par ordre de l'intendant, pour porter du charbon d'Alès à Boucoiran, où l'on fait la chaux du fort de Nîmes. Il n'y a pas de charrettes dans la ville. On offre des animaux à bât.

Contrebande du charbon (29 mars 1711).

Préjudice causé par certains habitants, qui vont attendre sur le grand chemin le charbon apporté de Barjac, Le Garn,

Malataverne et autres lieux, le gardent dans des magasins à la campagne, et le transportent ensuite hors de la province, dans le Comtat. "Ce procédé est préjudiciable aux commerçants, aux forgerons de la ville et des villages voisins."

Brutalités pour s'emparer du charbon (août 1711)

Les consuls de Saint-Ambroix se plaignent de soi-disant fermiers de toutes les mines de charbon, qui brutalisent les acheteurs qui s'adressent directement aux mines. "Ils centralisent le charbon au château de Montalet ou ailleurs, afin de le vendre aux plus hauts prix". Le consul de Vallabrègues est député "pour faire que les mines de charbon des maréchaux soient libres comme par le passé".

[Source - Inventaire sommaire des A.D. 30 antérieures à 1790, par Marcel Gouron, archiviste en chef.]

La mine - atelier de charité

A Saint-Andéol-de-Trouillas, LACROIX Charles, Eugène, Gabriel, maréchal de France, possédait des mines de charbon

exploitées depuis bien des années. Les chemins d'accès étant devenus impraticables à cause des pluies, et ayant été coupés en vingt endroits par les eaux du Gardon, l'exploitation fut arrêtée.

Deparcieux, maire de la commune, se rendit alors à Alais et enjoignit à Crozade, notaire et fondé de pouvoir de Lacroix, d'avoir à reprendre immédiatement et sans interruption cette exploitation des mines, véritables ateliers de charité du pays, et le menaçait, en cas de refus, de faire exploiter lui-même et de vendre le charbon pour le compte de la commune.

[Source - A.D. 30, V, L, 4, 4, f° 230.]

[1] *baume*: dans plusieurs régions de France, ce mot signifie grotte ou caverne (réf.: Dictionnaire Quillet).

[2] *afferme*: fermage, concession.

Tours à signaux

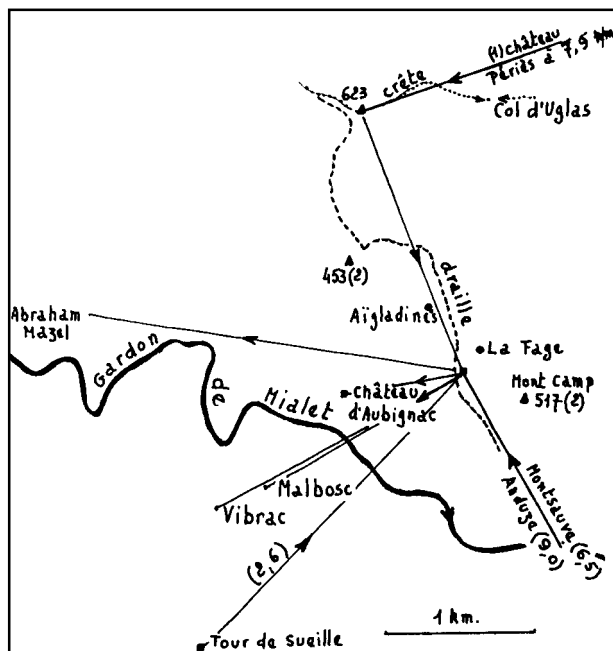
par

Paul CHAPEL

Tour de la Fage

(signalée par M. Wienin, le 15 mai 1995)

Cette tour en ruine est située dans la commune de Mialet, au sud-est des Aïgladines et à 200 m au sud-ouest du hameau de la Fage, sur la croupe en descendant.



(1) A l'extrémité sud-est de la chaîne du Mortissou, le château Périès bénéficiait d'une position privilégiée: il était en vue directe de la tour du Puech de Cendras, du Castellans d'Alès (ou du moins de son poste de signalisation) et du poste de signalisation (S. 456) du fort du Mas-Dieu.

(2) En liaison optique directe avec Anduze, Montsaure, Sueille, Aubignac, mais pas avec le S. 623 d'Uglas.

Les possibilités optiques de la tour de la Fage et sa situation me conduisent à considérer cette tour comme ayant été la tour de garde du château d'Aubignac (de même que la tour de Thoiras était la tour de guet du château de ce nom).

La tour de la Fage était ronde, peut-être parce que relativement récente (XIIIe, XIVe s.), comme d'ailleurs le château d'Aubignac. Il ne subsiste que sa base (diamètres 3,5 et 6,5 m). L'intérieur a été fouillé sur une demi-circonférence, faisant apparaître une cache basse dans l'épaisseur du mur.

Etat des maisons et moulins en Cévennes au XVIème siècle

par Y. CHASSIN du GUERNY

Montdardier 1551 (AD30 C 1765)

« Avaration destramen et estime faict aux maisons patis cazals jardins colombiers et molins du lieu de Mondardié par nos Pierre de Paris et Gabriel Sabatier, prodhommes et Anthoine N... & Simon Benezech destraires acompanhés de Andrieu Agulhon et de Jehan Vassas jeune fils de Jehan, prodhommes et indicateurs à nos bailhés par les scindics dud. Mondardié et pour nous ressus et serementés pour nos monstren confronter et designer par le menu lesd maisons patis cazals jardins columbiens & molins sans rien obvié à ce, ne delaissé, lesquals moiennent serement nos ont monstren confronté & designé se que cy après s'ensuit et premièrement »

au mas de Caucanas

Pierre CAUCANAS 1 maison à deux étages, crotte et en solié, four à pain, cisterne, palhier a terren chemin entre deux, le tout de lauze

Jaume VIELA, 1 maison, en crotte et pailhié, etable patis et claux

Pierre CAUCANAS 1 etable et pailhié, cazal et cour

Laurent CAUCANAS 1 maison a deux étages en crotte pailhié et terren, cour clause

Pierre FLEUSSIÈRES de St-Laurent, 1 maison et cazal, couvert partie de lauze, partie de paille

Bauzile CAUCANAS 1 maison à terren et cazal tendant à ruyne et cour

Valentin MAURI du Vigan 1 maison ou fait berbiziel à terren couvert de lauze

Bauzely CAUCANAS 1 berbiziel a terren couvert de lauzes

Jehan CAUCANAS 1 berbiziel a terren couvert de lauzes et cour

Anthoine PORTALES 1 maison, etable et pailhié couvert de lauzes

Jehan CAUCANAS 1 maison a deux étages, partie en crotte partie en solié, etable, berbiziel, four à pain et cazal

Antoine PORTALES 1 maison à 2 étages en crotte partie en solié, partie en terren couvert de lauzes et citerne mégère avec Jean Caucanas

Bauzely CAUCANAS 1 maison et etable a terren couvert de lauzes

Jehan CAUCANAS 1 cazal

au mas de Canduzorgues

Estève ASTRUC 1 maison en solié et en terren, four à pain couvert de lauzes

Anthoine ASTRUC 1 maison en solié couvert de lauzes, porsieu et cour

Estève ASTRUC 1 pailhié couvert de lauzes

Mathieu ASTRUC 1 maison en solié, partie à terren berbiziel couvert tout de lauze, cour clause, cazal patis

hoirs de Jehan LAURENS 1 maison en solié couvert de lauzes, cour clause, patis, four mégère

Mathieu MONTET 1 maison a deux étages, partie crote et partie en solié, etable, pailhier, berbiziel couvert de lauzes, cour clause et patis

Estève ASTRUC 1 maison en solié etable pailhié, porsieu, galinié, clède et berbiziel couvert tout de lauzes

Anthoine BALMES de Ganges, 1 partie de maison en solié couvert de lauzes

au mas de la Sanguinède

Andrieu SANGUINÈDE 1 maison à deux

étages, partie en crotte partie en solié, cour clause et patis

Bernard SANGUINÈDE 1 maison à deux étages en crote, 1 berbiziel

André SANGUINÈDE 1 berbiziel et cour clause

hoirs de Estève SANGUINÈDE 1 maison à 2 étages en crote et cour clause

Anthoine FAURENT [?] 1 cour clause

Pierre SANGUINÈDE 1 cazal et cour clause

Bernard SANGUINÈDE 1 etable en solié hoirs de Estienne SANGUINÈDE 1 partie de maison a terren et cazal crémat

Jehan SANGUINÈDE 1 maison en solié et cour clause, berbiziel

Pierre SANGUINÈDE 1 maison en solié Jehan SANGUINÈDE 1 maison partie

découverte et partie contenant cazal, cour clause et patis

Jehan SANGUINÈDE fils de Estève 1 cazal

Bernard SANGUINÈDE 1 cazal

hoirs de Estève SANGUINÈDE 1 cazal

Andrieu SANGUINÈDE 1 maison en solié partie à terren

la communauté del mas de la Sanguinède 1 four et patis

au mas de l'Escalo

Jehan VASSAS jeune fils de Jehan « en petites cabanos a terren pour garda sa vinhe » au mas de Coste

Mre Antoine HOLIVET [Olivet] une maison partie en terren couvert de lauzes à la Gardie

Mr Estève FRANCES 1 maison à terren, four à pain et porsieu

au mas de Rocca Maura [Roquemaure]

hoirs de Estienne SANGUINÈDE 1 maison, tendant à ruyne couvert de lauzes et porsieu

hoirs de Benet [Benoit] SANGUINÈDE 1 maison en solié tendant à ruyne, cazal en solier et cour clause

Andrieu CAUSSE cazal basti à deux étages, autre cazal jasse et cour clause couvert de paille

Anthoine de la FABRÈGUE et Thomas PORTALES par indivis 1 cazal bas

au mas de Gardie

Jehan de LA COMBE 1 maison en solié partie en terren et autre maison séparée partie en solié, partie en terren, pailhié et patis « à l'autor »

Pierre CALVAS 1 maison en solié et a la parend terren tout couvert de lauzes
au terroir de Blaneïrol

Pierre JEHANEL 1 maison a terren couvert de lauzes

au terroir de las Cadenèdes

Lois VILA MEJANES [Villeméjan] 1 maison a terren couvert de lauzes
au mas de Caucanas

Jehan ASTRUC 1 maison en crote couvert de lauzes

au mas de Cortinas

Estève VIELA 1 pailhié

Pierre COUBE 1 pailhié

Guilhem FALGUIÈRE 1 maison en crote, berbiziel et pailhié séparé et cour clause

Pierre COUBE 1 cazal

Marguerite VIELARE 1 maison, porsieu a terren et cour clause

Mre Bertrand FAGON 1 maison en solié citerne et cour clause

Guiney CALVAS 1 berbiziel et cour clause

Pierre COUBE 1 maison en crote et partie en solié, berbiziel et cour clause

Estève VIALA 1 maison partie en crote, partie en solié, citerne mégère au Pierre Coube, cour clause et pailhié séparé

Pierre COUBE 1 pailhié et court

Anthoine COMBARNOS 1 pailhier a terren et cour clause

au mas de Navas

Bernard FALGUIÈRE 1 maison à deux étages partie en crote partie en solié, partie en terren, etable pailhier séparé, four à pain et partie d'autre four à pain mégère au hoirs de Marty Miquel, cisterne et cour

hoirs de Martin MIQUEL 1 maison en solié et four mégère, citerne, etable pailhier, cour clause

Guillem BOISSON 1 pailhier couvert de paille

hoirs de Martin MIQUEL 1 maison où font etable et pailhié

Bernard FALGUIÈRE 1 berbiziel a terren

Jehan BOISSON 1 berbiziel en solié

Jehan BARRAL fils de Jehan un pailhié en solié et cour

Jehan BARRAL fils de Pierre, 1 maison en solié et cour

Pierre TRIAIRE 1 maison en solié partie en terre et cour clause

Jehan BOISSON 1 maison en crotte partie en solié, citerne et cour clause

Jehan ROGOLS 1 maison en ruyne et citerne

Guillaume BOISSON 1 maison en solié cour clause et patis, citerne mégère au Jehan Rogols

Anthoine MIQUEL vielh 1 berbiziel et

boal en solié et patis
 Antoine MIQUEL jeune 1 berbeziel et boal en solié
 Andrieu RIGAL 1 maison en solié, citerne mégère avec Antoine et autre Antoine Miquel, viel et jeune, et cour clause
 Antoine MIQUEL fils de Ramon 1 maison en solié, citerne et patis
 Antoine MIQUEL fils de Jehan une maison en crote, citerne et citerne mégère au Anthoine Miquel fils de Raimond
 Jehan GALOT fils de Raimond 1 maison en solié, citerne et cour
 Estève MIQUEL 1 maison en solié, citerne et cour clause
 Jehan GALOT fils de Jehan 1 maison en solié, citerne et cour clause
 Anthoine AURIC [Henri] 1 maison en solié et cour clause
 Pierre BARRAL fils de Bertrand 1 maison en solié, citerne et cour clause
 Pierre BARRAL fils de Pierre, 1 maison en solier partie en terrain, citerne, four mégier au Pierre Barral fils de Bertran et au Jehan Barral, cour clause, berbeziel, estable et patis
 Jehan BARRAL fils de Jehan 1 maison en solié, 2 cisternes et cour clause
 Noble Claude de VABRES un pailhier a terrain et patis devant estable a terrain séparée
 Pierre BARRAL fils de Pierre, 1 pailhié a terrain
 Pierre BARRAL fils de Bertran 1 pailhié a terrain et cazal
 Jehan BARRAL fils de Jehan un berbeziel a terrain
 Jehan GALOT fils de Raimond, un pailhier a terrain
 Jehan BARRAL fils de Jean un pailhié en solié partie a terrain
 Anthoine MIQUEL 1 pailhié a terrain
 Jehan GALOT fils de Jehan 1 pailhié a terrain et patis
 Guillaume BOISSON 1 pailhier a terrain et patis
 Jehan ROGOLS 1 pailhié a terrain et patis
 Anthoine MIQUEL vielh un pailhié et patis
 Andrieu RIGAL 1 pailhié a terrain et patis
 hoirs de Marty MIQUEL 1 jasse cour clause et citerne
 hoirs de Pierre Jehan 1 jasse et cour clause
au mas de Conan
 Jean BARRAL fils de Jean, 1 maison et jasse a terrain, couvert de lauzes
 Pierre BARRAL fils de Pierre, 1 maison et jasse a terrain couvert de lauzes, cazal et patis claux
au mas de la Pinholarié
 Jean ARVIEU del Vigan 1 maison partie à 3 étages, partie à 2, partie crote partie solié, citerne, cour clause, couvert de lauzes
aux barris de Mondardié
 Estève ASTRUC 1 maison solié, cour clause
 Mr Anthoine HOLIVET [Olivet] 1 maison en solié
 Estève de LACOMBE 1 place de maison
 Pierre ASTRUC 1 maison neuve sans solié, partie couverte partie découverte
 Estève GROS 1 maison a terrain et cour clause
 Anthoine ROCAIROL 1 jasse a terrain et cour clause
 Jehan AGUILHON 1 jasse a terrain et cour clause
 Pierre JOHANEL 1 maison de clancherie a terrain et 1 clot
 Mr le prieur de Mondardier 1 palhié à terrain
 Anthoine ROCAIROL 1 jasse a terrain et cour clause
aux barris de la Rocca
 Pierre AGULHON 1 maison a terrain, cour clause
 Antoine ANRIC vielh 1 jasse et cour a terrain
 hoirs de Estève TEISSIÉ 1 maison a terrain et cour clause
 Anthoine ANRIC vielh 1 pailhier en sollié et cour
 Jehan AGULHON 1 palhier a terrain et porssieu
aux barris de Mondardié
 Pierre AGULHON 1 palhier à terrain
 Jehan AGULHON 1 maison partie à 3 étages, partie à 2, partie a crote, partie a solié, cour clause et por. [porssieu] mégié avec Anthoine Rocairol
 Anthoine ROCAIROL 1 maison en solié, partie a terrain, clède, porssieu et galinié, cour clause
 led. Anthoine ROCAIROL 1 pailhier a terrain
 Jehan ASTRUC 1 pailhier à terrain
 Mre Pierre MARSAL estable en solié et palhier dessus, cour clause
 Jehan TRIAIRE 1 maison en solié
 Antoine CALVAS « gardio » 1 maison en solier et porssieu
 Bernat VASSAS 1 « plassa » de maison
 Antoine VIELA 1 maison a terrain, estable a terrain, porssieu et cour clause
 Anthoine ANRIC vielh 1 maison en solié, étable pailhié, colombié et patis
 Mr Jehan SARRO 1 pailhier en sollié et cour clause
 Nobles Guitard et Pierre de GINESTOS 1 four à pain « son courit et patis devant »
 Mr Jehan SARRO 1 cazal en ruyne
 Lois NADAL 1 palhié a terrain, patis
 Lois VIELAMEJANE 1 palhié en solié et patis
 Berthomieu MARTY 1 maison à 2 estages partie crote, partie en solié, étable et pailhié, devant cour clause
 Estève VASSAS 1 maison en solié et patis devant
 Lois VIELAMEJANE 1 maison à deux estages partie crote partie en solié, porssieu et galinié
 Lois DEL RANC 1 maison en solié et court clause, botic sur rue
 Anthoine SALZE 1 maison à trois étages crote et solié, étable et pailhié dessus en solié et pos. [?]
 Mr Jehan JEHANEL 1 maison à 3 étages en solié et patis devant
 Estève HUNALH de Bréau, 1 maison à 2 étages, partie crote partie solié et patis derrière
 Jehan HOLIVET 1 étable et palhier dessus en solié
 led. Jehan HOLIVET 1 maison à 3 étages en crote partie en solié, four à pain et cour clause derrière
 led. Jehan HOLIVET 1 pailhié a terrain ault basti partie en solié et por.
 Pierre VIELAMEJANE vielh, 1 maison à 2 étages en crote partie en solié
 Pierre VIELAMEJANE jeune 1 maison en solié
 la confrairie de la sainte Cros [Croix] de Mondardier 1 maison à 2 étages en crote et partie en solié
 Clara MADIÈRE 1 maison en solié cour clause derrière
 Pierre MADIÈRE 1 maison à 3 étages, partie à 2 en solié et cour clause
 Guillem FALGUIÈRE 1 maison à 3 étages en crote et solié dessus
 Jehan COUBE 1 maison à 3 étages partie à 2, en solié
 Jehan ASTRUC 1 maison à 2 étages partie en crote partie en solié
 Jehan COUBE 1 maison en solié
 Mre Ramon ASTRUC 1 maison à 3 étages partie à 2 en solié
 Mre Pierre MARSAL 1 maison à 3 estages, partie à 2 en crote, partie en solié, étable, porssieu, jardin et cour clause
 Lois ARNALH 1 maison à 3 étages crote et solié
 l'hospital des pauvres de Mondardié 1 maison a terrain et patis
 hoirs d'Estève CALVAS 1 pailhié en solié et cazal
 Pierre MARTY 1 pailhié en solié et cour
 Jehan VASSAS jeune fils de Jehan, 1 pailhié à terrain et cour
 Pierre JOHANEL 1 pailhié à terrain
 Guitard FENIELZ 1 palhié à terrain
 Pierre JOHANEL 1 pailhié a terrain
 Pierre AGUSA 1 pailhié a terrain
 Guitard FENIELZ 1 maison en solié et cour clause
 Jehan VIELA 1 maison en solié
 Pierre JOHANEL 1 maison à 2 étages partie en crote, partie en solié couvert de lauzes
 Jehan ASTRUC 1 pailhié à terrain
 Jehan VIELMEJANE 1 pailhié a terrain
 Margaride JORDANE 1 maison en solié et cour
 Jehan ASTRUC 1 palhié a terrain
 Lois ARNAL 1 palhié a terrain
 Pierre VIELAMEJANE fils de Lois 1 maison a solié
 Pierre MARTY 1 maison à 2 étages crote partie en solié, étable et pailhié, cour clause
 Anthoine ROCAIROL 1 maison en solié, cazal et cour
 Jehan VIELMEJANE 1 maison a terrain, clède et porssieu
 hoirs de Guillem TEISSIER 1 maison en solié, cour devant
 Mre Ramon ASTRUC 1 palhié en solié
 Jehan VIELHAMEJANE 1 maison en solié
 Jehan VASSAS fils de Jehan 1 maison en solié, porssieu et cour clause
 Pierre AGUSE 1 maison a 2 étages en crote partie en solié, porssieu, cour et casal
 Pierre COMBOS 1 maison en solié, cour clause, 1 botic sur rue
 hoirs de Estève CALVAS 1 maison en solié, casal et cour
 Lois VIELHAMEJANE vielh 1 maison en solié partie à 3 étages partie à 2
 Jehan TEISSIÉ 1 maison en solié
 Guillem BARRAL 1 cazal
 Pierre VIELHAMEJANE vielh 1 pailhié en sollié et cour clause
 Lois VIELHAMEJANE vielh 1 pailhié en solié
 Anthoine SALZE 1 pailhié en solié
 Jehan VASSAS vielh 1 cazal
 Lois VIELHAMEJANE vielh et Jehan VASSAS vielh par indivis 1 cour et cazal
 Guilhem BARRAL 1 maison à 3 étages

crote et solié dessus

Pascal COMBARNOS 1 maison à 3 étages, partie à 2, en crote partie en solié, étable et pailhié en dessus, cour clause

Pierre VIELHMEJANE fils de Jehan 1 maison à 3 étages, partie à 2, partie en crote partie en solié, cour clause
au mas de la Falguière

Jaume TRIAIRE 1 maison en solié, berbeziel et estable a terren, boal a terren, cisterne et cour clause et patis

Bernard FALGUIÈRE 1 maison en solié partie en crote, étable, pailhié dessus, berbeziel et citerne mégère avec Jehan FALGUIÈRE, cour clause et patis

Jehan FALGUIÈRE 1 maison en solié, étable et pailhié dessus, berbeziel et pailhié a terren, citerne mégère avec Bernard Falguière, cour clause

Jaume TRIAIRE, Bernard FALGUIÈRE et Jehan FALGUIÈRE 1 citerne commune et indivise et un four à pain

Second cottet des maisons

(8 décembre 1551)

dans le fort de Mondardié

Mre Anthoine N... [mauvais état]
Anthoine COMBARNOS 1 maison à 2 étages partie en crote partie en solié

Mr Jehan LAURENS 1 maison en solié
Mr Bernat ARNALH 1 cazal par indivis avec la communauté

Bernat CAUCANAS 1 maison en solié
Mr Bernat ARNALH 1 maison à 3 étages partie à 2, partie en crote partie en solié

Anthoine MADIÉ 1 maison en solié
Pierre VASSAS 1 maison à 3 étages en solié et cour clause

Gabriele MADIÈRE 1 maison en solié et cazal

Pascal COMBARNOS 1 maison partie à 3 étages partie à 2, crote et solié

Jehan TEISSIE 1 maison à deux étages partie en crote partie en solié, étable et pailhié dessus, cour clause

Jehane HERAILDE 1 maison en solié, cazal bas

Nobles Guitard et Pierre de GINESTOS 1 cazal en ruynes

Catherine GUINE 1 pailhié en solié
Jehane HÉRALDE [ou Héraulde] 1 cazal basti jusques à étage

Anthoine CALVAS « vaccarie » 1 maison à 2 étages partie en crote, partie en solié, pailhié en solié

Anthoine CALVAS fils de Foulcran 1 maison ault bastie sans solié et cazal

Anthoine de FAVIE 1 maison en solié à 3 étages, partie à 2 et cour clause

Jehan HOLIVET 1 maison à 3 étages en solié et patis devant

Jehan TEISSIE vielh 1 maison palhié en solié

Bernat CAUCANAS 1 maison en solié et palhié en solié

Bernat CAUCANAS vielh 1 palhié en

solié

Anthoine GUY 1 palhié en solié
Pierre BOISSO 1 maison à 3 étages en solié

Mre Estève FRANCES 1 maison à 2 étages partie en crote partie en solié, cour clause
Jehan MIQUEL 1 palhié en solié

Anthoine ROCAIROL 1 maison à 3 étages crote et solié

Jehan ASTRUC 1 maison à 3 étages crote et solié

Mre Jehan SARRO 1 maison en solié, porssieu et cazal

Jehan MIQUEL 1 maison à 2 étages partie crote partie solié

Andrieu AGUSSOL, de Blandas, 1 maison à 2 étages

Mr le prieur de Mondardié 1 maison à 3 étages en solié et cazal « jouhent » [joint]

Anthoine de FAVIE 1 maison à 3 étages partie crote partie solié

Anthoine VIELHMEJANE fils de Pierre 1 maison en solié et cour clause

Jaume CORNIE 1 maison en solié, cazal et patis

Anthoine ANRIC jeune 1 cazal « aut baty prest à couvrir »

Lois NADAL 1 maison à 3 étages partie, à 2

Anthoine ANRIC 1 maison à terren
Noble Pierre de GINESTOS 1 maison en solié

Catherine GUINE 1 maison en solié
Anthoine ANRIC jeune 1 maison en solié noble Pierre de GINESTOS 1 pailhié en solié, porssieu et galinié et cour

Anthoine VASSAS vielh 1 cazal en ruynes
Anthoine CALVAS fils de Bernat 1 maison en solié

Pierre FESQUET 1 maison en solié
Andrieu SANGUINÈDE 1 cazal hault

basty prest a couvry

hoirs de Guillem ROCCAVILLE 1 maison en solié et cour haute devant la « caritat de Mondardié » 1 place de maison

Antoine VILAMEJANE jeune 1 cazal
Pierre CALVAS 1 maison en solié et cour clause et cazal

Antoinie CORNIÉ 1 maison en solié lad. Anthoine CORNIÉ et Catherine de FAVIÉ 1 place de maison indivis entre elles

Catherine de FAVIER 1 maison à 3 étages, partie à 2 partie en crote, partie en solié, pailhié en solié et cour clause

au mas de Florac

Jehan HOLIVET 1 maison en solié, partie a terren, partie couvert de lause, partie de pailhe, étable pailhié dessus, four à pain et cour devant

a las Grézières de Caucanas

Pascal VIELA 1 maison a terren couvert de pailhe
au mas de las Falissié

Guillem AURIOL 1 maison en solié partie a terren partie couvert de lause partie de pailhe, pailhier séparé et son four à pain

au mas de Canduzorgues

Anthoine FAVIE 1 maison a terren couvert de lause

à Castelvielh

Pierre BOISSO « ault basty près à couvry au peira seca »

Jehan COUBE 1 cazal « ault basti au peira secca prest a couvry »

à la Voulte

Lois NADAL 1 maison à terren couvert de lause bâtie à pierre sèche

au Barry

Andrieu AGULHON 1 cazal « basty à pierre seca jusques a la prima est. »

[à pierre sèche jusqu'au 1er étage]

autre cottet

« *cottet des maisons de Mondardié escriptes par moy Anthoine Bartholomey et avaluées per maistre Pierre Paris et moy subsigné accompagné de Loys Vilemejane fils de Loys et Peire Calvas dudit lieu de Mondardié* »

au lieu dit le mas delz Raynes

Guillaume VIALA 1 mas où fait fouganhé, partie en crote partie soulié dessus, four à pain dessous, le tout à pierre et chaux, couvert de lauzes, cazal moyennement élevé bâti à pierre sèche, cour, clèdes, pailhié en terrenc pierre sèche couvert de lauzes, cazal moyennement élevé

Guillaume VIALA 1 moulin ou tine trinquade bâti de pierre et chaux, couvert de lauzes avec une mole brusqueire

au terrado de Calvas

Mr Bertran de MONFAJON 1 hostel où

fait fouganhé, four à pain mégier avec Guynon CALVAS

Guynon CALVAS 1 hostel où fait fouganhé, four à pain mégier, couvert de lauzes

Guynon CALVAS 1 galinié en terrenc, couvert de lauzes et un cazal moyennement élevé; autre cazal bas en pierre sèche

au terrado de Rial

Guilhem AGUZO [Aguze] un hostel en terren prêt à couvrir, en pierre sèche

Loys VILEMEJANE 1 hostel en terrenc pierre sèche couvert de lauzes

au lieu a la Croste

Jehan ASTRUC un mas « en meyssant soulio pierre [mauvaise construction] essuyte couvert de lauzes »

au lieu dit la Fouganhé

Mr Bertran FAYON [Monfajon] un ostal en pierre sèches couvert de lauzes, cour clause

Guynon CALVAS un ostal de même et un pailhié

Mr Bertran FAYON un palhier en pierre sèche couvert de lauzes

au terroir de Fornigozes

Pierre MARTIN un « ostal moyennement elevat » en pierre sèche.

In memoriam Jean Favand

Le mardi 21 novembre 1995 ont été célébrés en l'église Saint-Joseph à Alès les obsèques de Jean Favand, l'un des tout premiers adhérents du "Lien des Chercheurs Cévenols".

Professeur d'histoire et de lettres classiques, il s'était surtout intéressé au passé d'Alès, la ville où il était né le 28 février 1910.

Chercheur obstiné et méticuleux, il avait exploité quantité de documents de l'époque médiévale. C'est lui qui a eu le mérite de montrer comment et pourquoi les seigneurs d'Alès ont détourné l'itinéraire primitif de la Régordane en obligeant marchands, muletiers et pèlerins à traverser la ville neuve qui s'édifiait au pied de la butte de la Roque. Ce phénomène de capture d'une voie commerciale au Moyen Age vient d'être mis en évidence dans de nombreux exemples similaires.

De 1959 à 1962, il avait fait paraître le résultat de ses recherches dans des brochures polycopiées, les fameux *Cahiers Alésiens*. Il en avait arrêté la publication après son expulsion de son appartement de la rue Fabrerie dans le cadre de la démolition systématique du Vieil Alès.

Poète de talent, un de ses recueils *Rosée* avait reçu en 1947 le prix Bardet décerné par l'Académie Française.

Pierre A. Clément

En illustration de la démarche intellectuelle de Jean Favand, voici trois interprétations inédites de toponymes alésiens.

Ces notes datent du 27 décembre 1993, ce qui confirme qu'à 83 ans il avait conservé une remarquable lucidité d'esprit.

Elles sont extraites d'une réponse qu'il avait adressée à notre rédacteur en chef qui l'interrogeait sur des lieux dits figurant au compoix d'Alès en 1449.

***Lanuejols** : A la descente du Pont-Vieux, on a l'Aire Vieille. Puis Cougoussac jusqu'au-delà du ruisseau de Cougoussac ou de la Bruguière. Ensuite on entre dans les terroirs de Lanuejols, et Sous Lanuejols, respectivement situés Sous Lanuejols entre le vieux chemin d'Anduze et celui de Sommières (au-delà la Prairie) et Lanuejols parallèlement au-dessus du vieux chemin d'Anduze (ou de Montpellier). Là se situait sous la descente de St-Germain, l'église de Saint-André-de-Lanuejols, à l'angle sud fait par la rue dite des Tabans et le vieux chemin, complètement oubliée jusqu'à ce que je la ressuscite.*

NDLR : le nom de Lanuejols confirme qu'une communauté de paysans celtes avaient occupé le quartier de la Prairie, où les terres alluviales sont d'une remarquable fertilité. Le suffixe «uejols» signifie clairière [confer Maruejols]. Quant à «Lan» on peut le traduire, si l'on s'en réfère à l'ouvrage de Jean-Marie Ploneis, *La toponymie celtique* (éditions du Félin 1989), soit par «ajonc» soit par «lieu sacré». Lanuejols correspondrait donc soit à la clairière aux ajoncs, soit à la

clairière du lieu sacré.

Il faut noter que d'autres celtisants donnent à «lanum» le sens de plaine. Ainsi Mediolanum/Milan serait la ville au milieu de la plaine.

Enfin les recherches de Jean Favand établissent irréfutablement qu'une paroisse et une église rurales existaient là, au haut Moyen Age, sous le vocable de St André de Lanuejols.

***Fenodeille**, c'est ce qui plus tard est devenu la vallée de Chaudebois. On ne trouve pas, en effet, le nom de Chaudebois dans les anciens compoix. Chaudebois est donc un nom de généralisation relativement récente. Le chuintement initial n'est pas connu dans la région d'Alès. Quant à Fenodeille, le mot est resté présent dans la vallée et je me souviens d'une Noëliste qui l'avait pris, habitant le quartier, comme pseudonyme habituel. Sans doute le rattachement du terme à fenouil vient-il naturellement à l'esprit.*

La terminaison «eille» m'a toujours paru un signe de présence d'eau : ex. La Vabreille (St-Martin-de-Valgalgue), où sont les sources de la Tour et où l'on ne peut creuser sans voir l'eau jaillir. Il y a, je crois, aussi des sources chaudes dans le Fenouilhède pyrénéen. Autant vous dire que, toujours songeant à la fameuse source chaude, j'ai craint que ça n'est pas donné grand chose, sinon un rabrouement de Monsieur Michel Wiénin.

NDLR : malgré sa très grande culture, Jean Favand restait très prudent dans ses analyses, comme le montre son «sans doute» et son «je crois». Il avait coutume de faire tester ses hypo-

thèses par les autres toponymistes, témoignant ainsi d'une louable sagesse.

Chaudebois, il est vrai que Mistral dans le «Trésor» note l'existence de «chal= cap», tête et de «boi» signifiant «bois». Chal del bosc est un nom de famille gascon. Notre nom de famille languedocien Chalbos représente la même veine. J'ai eu un élève qui s'appelait Boischart. Dans le surnom de Gastaboi, le mot «boi» signifie évidemment «bois».

Il est un nom de famille qui me semble plus difficile à interpréter, c'est Passebois. Dauzat a voulu y voir un nom de métier : le «passeur de bois», mais qu'est-ce que ce métier ? En quoi consiste-t-il ? Onomasticos dans un vieil article de «Midi Libre» que malheureusement je n'ai pas sous les yeux, estime que Passebois signifie «Bois commun», le nom ayant été donné à une personne habitant près du bois commun. Comme tout serait clair, si (Rêve !) le mot «boi» signifiait «ruis-

seau, rivière» ! Le Passebois serait alors le «passeur de rivière» sans ambiguïté.

Je suis loin de rejeter votre interprétation de Chaldebos qui, bien au contraire, m'aguiche beaucoup. Vous savez qu'il y a dans le Gard un autre ruisseau de Chaudebois, cela dans la commune d'Arre. On en trouve vieille mention sur des papiers de la famille d'Alzon et sous l'ancienne forme Codboi. J'ai écrit à Monsieur le Maire d'Arre pour lui demander des précisions. Il ne m'a pas répondu. Si jamais vous passiez par là-bas vous pourriez peut-être vous intéresser à la question.

NDLR : j'avais proposé à Jean Favand l'interprétation «Cap de bois» (sous-entendu bois commun) par analogie avec le «Chap del Bosc» qui prolonge vers l'est, au-dessus de Saint-Laurent-les-Bains, le massif forestier du Tanargue.

Le débat reste ouvert !

Faire lo capmestre

Cette expression m'a été révélée lors d'un entretien avec un ami cévenol originaire du village de Pommiers (près du Vigan). Je ne l'ai trouvée dans aucun des dictionnaires occitans dont je dispose, aussi je pense bon de la signaler aux membres de L.C.C. - ne serait-ce que pour connaître son aire d'extension.

L'opération qu'elle concerne visait les rejets de châtaignier que l'on désirait conserver en vue de les utiliser lorsqu'ils avaient environ huit ans. Elle se pratiquait au mois d'avril. Alors que la cime était maintenue d'une main, jeunes feuilles et bourgeons échelonnés au long de la tige étaient enlevés de l'autre main allant de haut en bas.

Ce travail pénible du fait du tanin incombait souvent aux femmes, voire aux gamins en dehors des heures de classe et le jeudi.

"Faire lo capmestre" paraît avoir eu cours dans la région Ganges-le Vigan, en particulier au cœur des petites vallées descendant du massif cévenol où les cerclières étaient nombreuses sur les versants de l'hubac.

A. Durand-Tullou

Recension

J.J. Castor
L'interprète provençal
(Réédition Lacour - Rediviva, 1994, 120 F.)

L'édition originale a été imprimée à Apt en 1843. L'auteur, un enseignant de Gargas-les-Apt destinait son travail aux collégiens de l'époque.

Il leur donnait une traduction précise et élégante d'environ 15.000 mots regroupés par thèmes : faune, flore, anatomie, architecture...

Le monde du travail y est très détaillé. Saviez-vous que le «crestaire» était le châtreur, le «coucounié» le marchand d'oeufs, le «gipié» le plâtrier et de le «pétaire» celui qui creusait les puits à coup de pétard ? Quant au «vermicheliaré», il nous fait signe que l'Italie n'est pas loin.

L'humour égaie la caricature des habitants d'Apt : «nousa» rachitique, «gros toti» = idiot, «su-pela» = chauve, «calu» = myope, «guêcho» = bigle (celui qui louche)... Mais pourquoi donc le bedeau est-il surnommé le «coucho-chin» ?

Madame de Sévigné qualifiait Apt au XVII^e siècle de «chaudron de confiture». Elle est encore en 1995 la capitale du fruit confit : le «grefioun» = le bigarreau, l'«agroufioun» = la griotte, le «condoun» = le coing, la «rénaglodo» = la reine-claude. En ce qui concerne le «bla de luno» il s'agit du blé coupé en fraude la nuit au clair de lune.

Enfin pour ceux qui voudront puiser dans la longue liste des prénoms savoureux pour leur descendance, suggérons-leur pour nous amuser : «Chichoua» = François, «Mimi» = Casimir, «Zuni» = Eugénie...

Et si vous avez oublié la conjugaison des verbes français et celle des verbes provençaux, ils sont là à tous les temps et toutes les personnes.

En résumé, un excellent outil de travail pour les amis de la Provence et du provençal.

Roseline Smaali

Les listes d'absents, "phanatiques", camisards des Cévennes en 1703

Nous ne suivons pas, cette fois-ci, l'ordre du document général des Affaires Etrangères (cf LCC n° 100), afin de ne pas séparer les trois paroisses, distinctes autrefois, qui composent l'actuelle commune de Barre-des-Cévennes.

5. Communauté du BOUSQUET DE LA BARTHE

Reproduction de la partie concernant Le Bousquet de la Barthe de la deuxième page de "l'Etat des Cévennes de Mende pour la religion" conservé aux archives du ministère des Affaires Etrangères (vol.1640).

Les lettres B. et M. dans la marge signifient "Bien" et "Mal" (vis-à-vis de la religion "catholique, apostolique et romaine").

Le Bousquet est une petite paroisse de 7 hameaux ou villages, 26 maisons et environ 80 communicants.
B. Je crois le nommé Bilanges de la Croix porté au bien.
Le Reste au mal, notamment le Sr de Barret de La Croix Dangereux
M. En tout. Deux des fils de Guinot Penarier avec les attrouppés de cette famille ne vaut rien du tout.

5° **Le Bousquet.** C'est une petite paroisse de 7 hameaux ou villages, 26 maisons et environ 80 communicants.

B. Je crois le nommé Bilanges de la Croix porté au bien.

M. Le reste au mal, notamment le Sr de Barret de La Croix Dangereux en tout. Deux des fils de Guinot Penarier avec les attrouppés, cette famille ne vaut rien du tout.

A noter qu'il n'existe pas d'état détaillé des "malintentionnés" du Bousquet de la Barthe dans les Archives du ministère des Affaires Etrangères.

Archives départementales de l'Hérault, série C, carton 185, Etat dressé par les consuls et remis au maréchal de camp Julien

Mémoire des fanatiques de la paroisse du Bousquet de la Barthe près Barre

Guinot Penarier fanatique du Mazeldan, très dangereux. Il fait le prédicant et menace les qui ne vont pas à ses assemblées, a ses deux fils dans la troupe des bandits, sa fille est aussi fanatique, ses fils sont Jean et François Penarier, sont avec les

La belle soeur de Fort du Mazedan idem

La fille aînée du nommé Genoyer dudit lieu idem

La fille unique du sr Blanc du Mazeldan paroisse susdite, idem

La femme de Bancelhon de Malafosse et sa soeur, paroisse dudit Bousquet sont aussi fanatiques, ne manquent pas une assemblée

J'atteste le présent état être véritable, remis à monsieur Viala, subdélégué le 31 mai 1703,

Rocheblave consul

Mémoire des fanatiques de
la paroisse du Bousquet de la
Barthe près Barre
Dumazetday
Guinot penarier fanatique de Dangereux
Il fait le prédicant & menace les qui ne
vont pas à ses assemblées, a ses deux fils
dans la troupe des bandits, sa fille est
aussi fanatique, ses fils sont Jean & François
Penarier, sont avec les attrouppés
La belle soeur de Fort du Mazeldan idem
La fille aînée du nommé Genoyer dudit lieu idem
La fille unique du sr Blanc du Mazeldan
paroisse susdite, idem
La femme de Bancelhon de Malafosse
et sa soeur, paroisse dudit Bousquet
sont aussi fanatiques, ne manquent
pas une assemblée
J'atteste le présent Etat être véritable,
Remis à monsieur Viala subdélégué
le 31 mai 1703 Rocheblave consul

La liste générale établie par le maréchal Julien reprend cette liste détaillée, avec moins de détails. Nous ne la publions donc pas.

31. Communauté de BARRE

Reproduction de la partie concernant Barre (page 12 de "l'Etat des Cévennes de Mende pour la religion" conservé aux archives du ministère des Affaires Etrangères (vol.1640).

31. *Barre* Cette paroisse n'a que le bourg et 7 maisons ecar(tées) pour
ceux qui s'y distinguent en bien les Sr Dupuy, Campredon, le Sr
Parliers, pierre gineste chirurgien, le Sr Meynadier fils, le Sr de Corbin
du mazel, la veuve de Chambonnet, pierre desfons, Jean Velai,
Jaques Treilles barbier, Guillaume Sabattier, Antoine Fontanais, ...
Rouvet et la veuve de Chapon. Jaques Daudé et pierre Clau...
des Combes et Antoine Atger de St Pierre.
En mal la famille de Pierre Florac. La femme de Jean Marion.
la veuve de Jaques Valat et ses deux filles, la femme et fils aîné
du Sr Treilles controlleur. Scipion Valentin sa femme et belle mere. Le no
meynier. La femme de Teissier le bastier. La famille de pierre et
Jean Vergougnoux et son fils, gabrielle et Jaquette meynadier
les plus dangereux Pierre Meynadier masson, Jean Marion, les fils
de pierre et Jaques Capelliers freres. Le Sr de Masméjean, et le Sr de
Vergougnoux son fils Esprits dangereux.

31 Barre. Cette paroisse n'a que le bourg et 7 maisons ecar(tées)..

Ceux qui s'y distinguent en bien les Sr Dupuy, Campredon, le Sr de Parliers. Pierre Gineste chirurgien, le Sr Meynadier fils, les Sr de Corbin (ou Corbin) du Mazel, la veuve de Chambonnet, Pierre Desfons, Jean Velai, Jaques Treilles barbier, Guillaume Sabattier, Antoine Fontanais, ... Rouvet, La veuve de Chapon. Jaques Daudé et Pierre Clau... des Combes et Antoine Atger de St Pierre.

En mal la famille de Pierre Florac. La femme de Jean Marion. la veuve de Jaques Valat et ses deux filles, la femme et fils aîné du Sr Treilles controlleur. Scipion Valentin sa femme et belle mere. Le no(taire?) Meynier. La femme de Teissier le bastier. La famille de Pierre et Jean Vergougnoux et son fils, Gabrielle et Jaquette Meynadier

Les plus dangereux Pierre Meynadier masson, Jean Marion, les fils de Pierre et Jaques Capelliers freres. Le Sr de Masméjean et le Sr de Vergougnoux son fils esprits dangereux.

32. Communauté des BALMES

32 *les Balmes* Cette petite paroisse a sept villages ou hameaux
ecartés, de 19 familles et d'environ 60 communians. L'église est
ceux qui s'y distinguent en bien, pierre fages dit Broussoux, An
hours d'artiques, François Bancillon de Bartas, David Gardes, et
André Cabanels de Maslhautard, Jean Rodier de Maslhautier, p...
Pileprat, et Jean Domergue de Vergougnoux.
En mal pierre plantier, Jean Rodier, et Antoine Auriol de Vergougnoux
Jean Bres, et Jaques Rodier de Maslhautier. Pierre Deleuze
de Maslhautard. pierre Provançal son beaufrere fut quatre jo
avec les attroupés.

32 les Balmes. Cette petite paroisse a sept villages ou hameaux ecartés, de 19 familles et d'environ 60 communians. L'église est

Ceux qui sy distinguent en bien, Pierre Fages dit Broussoux, An(toine?) Hours D'artiques, François Bancillon de Bartas, Sr David Gardes, ... André Cabanels de Maslhautard, Jean Rodier de Maslhautier, p...

Pileprat (?) et Jean Domergue du Vergougnoux.

En mal Pierre Plantier, Jean Rodier, et Antoine Auriol de Vergou(gnoux), Jean Bres et Jaques Rodier de Maslhautier.

Pierre Deleuze du Maslhautard. Pierre Provançal son beaufrere fut quatre jo(urs) avec les attroupés.

Etat de ceux qui sont les plus dangereux dans les paroisses de Barre, et des Balmes. 1764

Barre

{ Pierre Meynadier maire, Marie Roux sa femme, Gabriel Combet sa nièce mes zelés contre la religion, et la conduite du Roy.

{ Antoine Bonet Sr de Masméjan, et Antoine Bonnet Sr de Vergougnoux et S. Jean Combet dangereux par les discours et politiques.

{ Antoine, Gabriel et Jaquette Meynadier, orphelins. Le premier est avec les atroupés.

Tout le Restemal excepté 18 familles.

{ Helie Marion fils à Jean, avec les atroupés. Louise Parlier femme dud Jean dangereuse.

1703

164

Etat de ceux qui sont les plus dangereux dans les paroisses de Barre, et des Balmes Barre

{ Pierre Florac muletier, Cassandre Boudet sa femme, Jean son fils.

D{ Sr Pierre Meynadier maire, Marie Roux sa femme, Gabriel Combet sa nièce très zélées contre la religion, et la conduite du Roy.

{ Pierre Capelier boucher, Marguerite Malzac sa femme, Jean, Pierre, François Marie, donneur d'avis, tres dangereux en tout.

Ph{ Antoine, Gabriel et Jaquette Meynadier, orphelins. Le premier est avec les atroupés.

{ Jacques Capelier tailleur, Jean, Pierre idem que le susnommé son frère.

Helie Marion fils à Jean, avec les atroupés. Louise Parlier femme dud Jean dangereuse

{ Pierre Joannenc mareschal, et Suzanne sa fille ainée,

D{ Pierre Florac muletier, Cassandre Boudet sa femme, Jean son fils.

{ Jacob Martin, André et Jean ses enfans tres dangereux.

D{ Pierre Capelier boucher, Marguerite Malzac sa femme, Jean, Pierre, François Marie, donneur d'avis, tres dangereux en tout.

{ Marie Tinel, femme du Sr Antoine Treilles et David son fils tres dangereux.

D{ Pierre Joannenc mareschal, et Suzanne sa fille ainée,

{ Charlotte Parlier, femme de Sr Annibal Bonet et Annibal son fils, entetés.

D{ Jacques Capelier tailleur, Jean, Pierre, idem que le susnommé son frère.

{ Scipion Valentin, Marie Clement sa femme, Jeanne Bousquier sa bele mere.

D{ Pierre Joannenc mareschal, et Suzanne sa fille ainée,

{ Jean Vergougnoux, et Pierre son fils.

D{ Marie Tinel, femme du Sr Antoine Treilles et David son fils tres dangereux.

{ Pierre Vaché sergent, Suzanne Couderc, David, Marie, Marthe ses enfans.

D{ Scipion Valentin, Marie Clement sa femme, Jeanne Bousquier sa bele mere.

{ Eleonor Carriere femme de Jean Teissier bastier et Daniel son fils.

D. Jean Vergougnoux, et Pierre son fils.

{ Marie Combet femme d'Antoine Teissier bastier et Daniel son fils.

D{ Pierre Vaché sergent, Suzanne Couderc, David, Marie, Marthe ses enfans.

{ Antoine Bonet Sr de Masméjan, et autre Antoine son fils Sr de Vergougnoux et Sr Jean Combet dangereux par les discours et politique.

D{ Eleonor Carriere femme de Jean Teissier muletier. Jaques son fils.

{ Tout le reste mal excepté 18 familles.

D{ Marie Combet femme d'Antoine Teissier bastier et Daniel son fils.

D{ Antoine Bonet Sr de Masméjan, et autre Antoine son fils Sr de Vergougnoux et Sr Jean Combet dangereux par les discours et politique.

Tout le reste mal excepté 18 familles.

Les Balmes.

{ Pierre Deleuze, de Maslhautard — Suzanne Provançal sa femme, Pierre Provançal sa femme de lad a resté 4 jours avec les atroupés.

{ Jacques Rodier, de Maslhautier, Suzanne Beaumes sa femme, Suzanne Marie — Jean Bres, et Marie Maurin sa femme

{ Jean Rodier, de Vergougnoux. Catherine Boussac sa femme, Jeanne, Isabelle — Nimphe Boussac sœur de lad, dangereuse

{ Pierre Plantier, Jeanne Borgne sa femme dangereuse

{ Antoine Auriol, Esperance Quet, — Jean André fanatique



Le Reste ny bien ny mal excepté 18 familles en tout

Les Balmes

{ Pierre Deleuze, de Maslhautard, Suzanne Provançal sa femme, Pierre Provançal frere de lad a resté 4 jours avec les atroupés.

Jaques Rodier, de Maslhautier, Suzanne Beaumes sa femme, Suzanne, Marie

Jean Bres et Marie Maurin sa femme

{ Jean Rodier, de Vergougnoux. Catherine Boussac sa femme, Jeanne, Isabeau, Nimphe Boussac soeurs de lad. Dangereux.

{ Pierre Plantier, Jeanne Borgne sa femme Dangereux

D{ Antoine Auriol, Esperance Quet, Jean André fanatiques

Tout le reste ny bien ny mal excepté 4 familles en bien

Elie Marion est le camisard le plus connu de cette contrée. Ses Mémoires retracent de façon fidèle et vivante l'histoire d'une partie de la guerre des camisards (une réédition de ces mémoires est malheureusement épuisée, mais devrait être disponible à nouveau prochainement aux Presses du Languedoc).

Dans le carton C 185 des Archives Départementales de l'Hérault, figure un état détaillé des suspects de la communauté de Barre, mais en très mauvais état : nous n'avons pu que le recopier (voir ci-dessous). L'état des Balmes affirmait qu'il n'y avait aucun camisard ou suspect dans la paroisse, ce qui a bien dû étonner les autorités, disposant par ailleurs de listes conséquentes (voir page précédente).

C 185, état détaillé

Barre mai 1703

Elie Marion, fils de Jean, depuis 6 mois avec les rebelles attroupés

Jean Meinadier, masson, est dans la troupe des rebelles, Jaquette et Marie ses soeurs font profession d'aller aux assemblées

Marie Capelier, femme de Serres est du nombre des phanatiques

La femme de Capelier dragon, séditieux c'est un coureur d'assemblée

La femme d'Antoine Treilhaes va régulièrement aux assemblées, tient des discours séditieux. Sa fille est fanatique, tient des petites assemblées chez elle.

Annibal Bonnet séditieux, ses deux fils sont fanatiques, informent les rebelles de tout ce qui se passe dans le lieu.

La veuve de Clément, va aux assemblées

Jacques Capelier, tailleur est très dangereux.

La veuve de Pierre Valat fanatique,

La fille aînée de la veuve de Fontanais est aussi fanatique.

C 185, état général

Les Balmes

ont attesté comme est contenu au verbal n'y en avoir point

Barre

*Jean et Elie marion, Louise parlier pierre marion son
fils cadet et sa fille, Jean meynadier, Jaquette &
Marie meynadiers, marie Cappelier la femme de Capelier
dragon la femme d'antoine treilhaes sa fille, Annibal
Bonnet apoth^{caire}, la veuve de Clément, Jacques Cappelier
la veuve de pierre Valat & ses deux filles la fille
aînée & la veuve de fontanais*

Bousquet de la Barthe

Guinot Penarier, Jean et François Penariers ses fils, la belle-soeur de Fort, la fille aînée du nommé Genoyer, la fille du Sr Blanc, la femme de Bansilhon et sa soeur.

Les Balmes

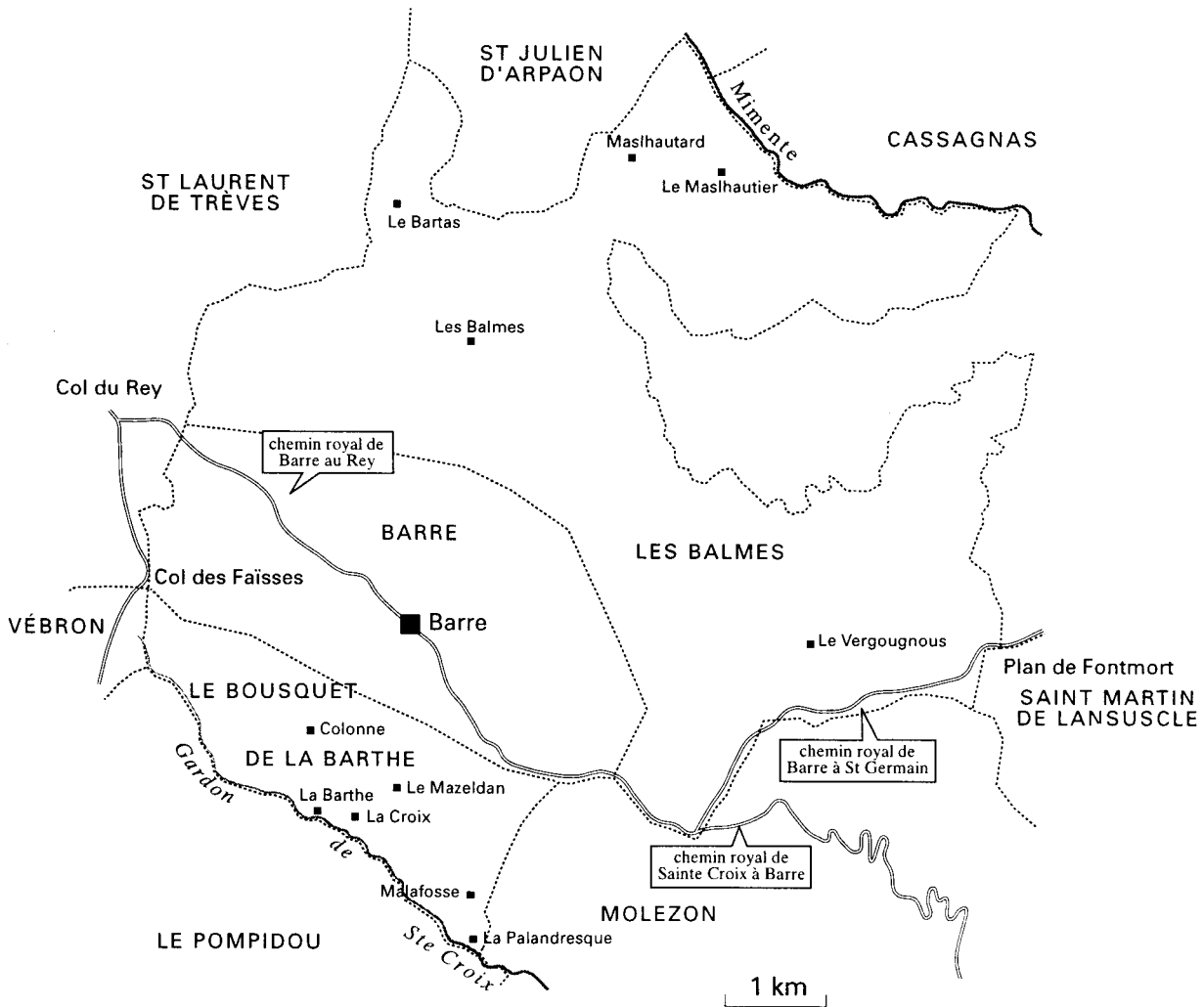
ont attesté comme est contenu au verbal n'y en avoir point

Barre

Jean et Elie Marion, Louise Parlier, Pierre Marion son fils cadet et sa fille, Jean Meynadier, Jaquette et Marie Meynadiers, Marie Cappelier la femme de Capelier dragon, la femme d'Antoine Treilhaes et sa fille, Annibal Bonnet apothicaire, la veuve de Clément, Jacques Cappelier, la veuve de Pierre Valat et ses deux filles, la fille aînée de la veuve de Fontanais.

3° Le Bousquet de la Barthe, cette paroisse n'a que 100 communicants 20 garçons et 15 filles en tout 135. — Hameaux : la Croix, Colonne, Le Mazaldan, Malefosse, la Palandresque, la Glouriette, la Pechardarié.

3° Le Bousquet de la Barthe, cette paroisse n'a que 100 communicants 20 garçons et 15 filles en tout 135. Hameaux : la Croix, Colonne, le Mazedan, Malefosse, la Palandresque, la Glouriette, la Pechardarié.



N. B. Nous n'avons disposé d'une liste de hameaux que pour le Bousquet de la Barthe (nous n'avons d'ailleurs pu tous les localiser). Les limites de paroisse entre Barre, le Bousquet de la Barthe et les Balmes n'ont donc pu être tracées que de façon très imprécise (il nous faudrait recourir au cadastre ou consulter d'autres sources pour pouvoir les tracer correctement).

Prochain article : Le Pompidou

Le collège de Nîmes

(XVIe - XVIIe siècles)

par

Françoise MOREIL

Professeur agrégé d'Histoire

Dans cette cité du Bas-Languedoc la tradition scolaire est ancienne, sans remonter jusqu'à l'Antiquité.

Malgré de graves préoccupations dues à la peste, par une délibération municipale du 4 novembre 1532, les consuls décident d'augmenter les gages du recteur des écoles municipales jusqu'à 75 livres par an à condition de n'exiger aucune rétribution des élèves qu'il faudra conduire tous les samedis à l'église cathédrale pour y dire le *Salve Regina*.¹

Au conseil extraordinaire tenu le 12 juillet 1534, il est décidé d'ériger les écoles en collège et d'appeler un maître ès arts pour les régir : Imbart Pécolet est choisi. On lui adjoint un autre maître ès arts : Alexandre Antoine et un bachelier. Ils doivent faire trois leçons par jour.

Des Nîmois oeuvrent pour transformer leurs écoles en collège. Grâce à l'influence de la Reine de Navarre, ils obtiennent l'accord du roi François 1er. Des lettres patentes sont enregistrées à Toulouse par arrêt du 22 décembre 1539.

En 1561, le consistoire de Nîmes se forme sous l'impulsion de Guillaume Mauguet, son premier pasteur. On désire établir une chaire de théologie dans le collège. Mais en fait on crée une école de théologie : c'est l'acte de naissance de l'académie de Nîmes; le 16 avril 1561, lors de la séance du consistoire tout nouvellement créé, «*a este conclud qu'il sera dresse proposition en théologie pour l'exercice de ceulx qui préthendent au ministère*».

La destinée du collège est dramatique pour l'histoire de la R.P.R. à Nîmes.

Tout d'abord des «désordres» apparaissent au collège par l'absence de principal malgré la vigilance des consuls. Les parents réagissent en envoyant leurs enfants étudier chez les jésuites à Tournon, Avignon, Toulouse : 12 cas de 1593 à 1616.

Or, pendant cette période difficile au collège, la Compagnie de Jésus s'infiltré peu à peu à Nîmes; suivons-en les étapes :

- 1590 - un jésuite donne des leçons au collège
- 1596 - établissement des jésuites à Nîmes dans une petite maison avec un ou deux religieux et un domestique²
- 1603 - «*le jésuite continue à recevoir des enfants de la Religion en les faisant venir à sa chambre et donner des ymages*»
- 1609 - les jésuites cherchent en vain à ouvrir une école
- 1614 - «*Maistre Rémond jésuite fait soutenir des tezes et disputes publique à de jeunes gens*»
- 1631 - «*grande quantité d'habitants vont entendre les sermons du jésuite... ceulx qui y yront seront appelés députe, le sieur Gaouston Antien y aller pour noter ceulx qui y seront*»

L'édit de grâce d'Alès (1629) frappe le protestantisme. Le 19 octobre 1631, Louis XIII ordonne que les premier et troisième consuls soient catholiques tandis que les second et quatrième seront protestants. Cela annonce les

événements de 1634: le partage du collège entre les deux religions, à l'image du consulat.

«*Les places de logicien, de régent en seconde, quatrième, sixième classes sont assurées à ceux de la R.P.R.*», celles de principal, de physicien, de régent en première, troisième, cinquième et de portier pour «*les habitants faisant profession de la religion catholique*». On prie le R.P. Fichet, «*supérieur de la maison de Jésus établi en cette ville depuis quarante ans environ*», de remplir la fonction de principal.

Les réactions des réformés ne se font pas attendre: le 25 janvier (10 jours après), il est décidé au consistoire que «*chaque ancien advertira les pères des enfants de n'envoyer les enfants aux jésuytes*». Le consistoire renouvelle l'ordre de boycotter le collège : 4 fois en 1644, 4 en 1648 et encore en 1670.

La vie du collège devient tendue.

- Plainte du consul de «*l'empêchement que le recteur donne aux enfants de la cinquième classe de lire le Testament*».

- En 1650, les consuls de la R.P.R. installent de force un régent en classe de seconde, un écossais Robert Dulin. Dans un factum postérieur au partage, de tendance catholique, il est dit que les révérends pères sont au nombre de 16 et ceux de la R.P.R. seulement 4.

D'ailleurs jusqu'en 1668 on trouve des régents réformés au collège. Selon le rédacteur de ce factum, cette cohabitation rend le collège «*si bizarre*» et le résultat est «*un mélange monstrueux*».

Définition de l'Académie

Il existe donc à Nîmes un établissement scolaire créé en 1539 — le collège — où l'on apprend à lire, écrire; cela correspond au degré du primaire. Pour le secondaire, ce sont les classes du collège de la cinquième à la première, où l'on apprend à manier le latin et le grec selon un enseignement progressif mis en place par Claude Baduel et maintenu par Jean de Serres. Pour le supérieur, il existe seulement à partir de 1561 avec la création de l'école de Théologie, mais il n'y a à Nîmes ni Droit, ni Médecine.

De 1539 à 1561, il n'y a donc que le collège, puis de 1561 à 1634 un ensemble scolaire composé du collège et de l'école de Théologie, ensemble auquel on peut donner le nom d'Académie, c'est-à-dire un appareil scolaire cohérent du primaire au supérieur.³

A partir de 1634, le collège est partagé.

De 1634 à 1664, l'école de Théologie subsiste (il n'y a pas d'académie sans collège).⁴

Nîmes est un cas très particulier parmi les autres académies protestantes, car une des premières. Seule celle de Genève lui est antérieure.

Orthèz date de 1566, Orange de 1573, Montpellier de 1596, Montauban de 1598, Saumur de 1599, Sedan de 1602 et Die de 1604.

Les faits prouvent que la proposition en Théologie a fonctionné comme une école spécialisée, formant uniquement des ministres.

Les professeurs

Ce sont les pasteurs qui enseignent la Théologie; quant à l'Hébreu, au Grec et à la Philosophie, ce sont les professeurs du collège qui s'en chargent.

Jérémie Fernier a donné de l'éclat à Nîmes, qui l'a perdu à cause de son apostasie (1601-1613).

Son successeur Jean Cotelier abjure aussi le protestantisme.

Troisième cas avec Philippe Codurc, professeur d'Hébreu de 1618 à 1623 et de Théologie jusqu'en 1635.

C'est-à-dire trois cas d'apostats pour une vingtaine de professeurs pendant un peu plus d'un siècle.

Le salaire des professeurs en Théologie s'élève à 700 livres par an et 400 pour le professeur d'Hébreu.⁵ En 1624, les deux professeurs sont payés par le synode; le deuxième professeur de Théologie ne reçoit que 400 livres.

Proposants

1° - Etudes

L'école de Théologie a été créée à Nîmes pour former les futurs ministres dont le protestantisme avait besoin dans sa phase d'établissement. Aussi les «*escolliers en théologie*» apparaissent-ils très souvent dans les délibérations consistoriales sous le nom de *proposants*. En effet ils doivent, au terme de leurs études, expliquer les difficultés théologiques d'un texte ou d'un passage de l'Écriture sainte.

Pour accéder à la connaissance de la théologie, ils ont commencé par apprendre à lire et à écrire, au collège probablement, puis ils sont passés à l'étude des trois langues sacrées: latin, grec et hébreu — toujours au collège, des classes de cinquième jusqu'en rhétorique ou en première.

Quant à l'enseignement dispensé par les professeurs publics, il se compose essentiellement de cours de Philosophie auxquels, selon les circonstances, s'ajoutent ceux de Jurisprudence, Mathématiques, Eloquence, Grec, Hébreu. Ce n'est qu'à vingt ans qu'ils peuvent commencer leurs études de Théologie proprement dite, puisqu'elles sont distinctes de l'enseignement dispensé dans le collège.

Aucun renseignement quant à la durée des études. Peut-être s'étendent-elles sur une période de trois ans.

A Nîmes, les étudiants en Théologie disposent d'une bibliothèque. C'est ce que laisse supposer la demande à Jérémie Ferrier pour qu'il rende les livres de l'académie.

2° - Pensions

Le consistoire de Nîmes utilise un système de bourses dont la première mention remonte à 1581. Cette année-là, un membre du consistoire demande si «*sur le légat fait aux pauvres par feu demoysselle Catherine Teyssièrre, femme à feu M. de Bousène, sieur de Bocayron, de la somme de mille livres, ladite somme se pourrait employer pour feu étudier des escolliers au ministère, attendu qu'il y a d'autr argent pour les pauvres*».

Dès lors, l'habitude est prise; certaines personnes lèguent même une somme qui permet d'entretenir un ou plusieurs proposants :

- don de 900 livres par feu M. le secrétaire Rozel;
- don de 1500 livres par le sieur Bourges;
- don de 37 livres 10 sols par le sieur Manvel.

Mais les proposants bénéficiaires de ces pensions ont des devoirs à remplir naturellement; ils promettent tout d'abord de finir leurs études et de se consacrer au ministère.

Voici un extrait de la promesse du deuxième fils de Claude Falguerolles, pasteur de 1577 à 1588 :

«*Il a promis audict consistoire de se consacrer à Dieu et au service de ceste église et s'employer à l'estude de la théologie et quand il serait treuvé capable et ydoine à la charge du ministère a promys de suyvre en cellà la vocation de Dieu et l'exercice en ceste église s'il en est requis et treuve bon par les assemblées ecclésiastiques et soubz ladicte promesse, ledict consistoire... a promis audit Falguerolles acceptant de l'entretenir bien en l'université de Genève en outre fameuse et a ces fins luy fourny pour le moins cinquante sous par an et davantage si la nécessité le requiert sans en ce comprendre cinquante livres qu'on luy bailhera pressentement pour fournyr aux dispenses de son voyage et pour acheter des livres.*»

En échange de l'aide octroyée par le consistoire, l'étudiant en théologie est en quelque sorte réservé pour son église au terme de ses études. De ce fait l'église réformée nîmoise est assurée de disposer de futurs ministres.

Voici les obligations incombant aux bénéficiaires des pensions :

- visiter les prisonniers et leur faire la prière;
- rendre visite aux malades et leur faire la prière.

Ainsi ils déchargent un peu les ministres de Nîmes qui ne sont jamais assez nombreux, même s'ils sont au nombre de quatre; ils doivent desservir une ville d'environ treize mille protestants au XVIIe siècle.⁶ Les proposants lisent en chaire aussi.

Naturellement cet apprentissage de leur charge se complète d'une présence assidue au temple où un banc leur est réservé. Il est placé derrière celui des pasteurs.

En fin d'études, les proposants demandent à assister aux séances du consistoire. Il faut bien sûr l'accord du consistoire, le certificat du professeur; le temps de présence se limite à cinq mois au maximum. Aucun rôle actif n'est accepté pendant les votes. Ces stages les préparent à leur future charge.

3° - Origine et nombre

Les demandes d'entrée au consistoire constituent un des rares moyens de connaître ces étudiants.

C'est ainsi qu'à partir de 1617 on peut établir la liste de tous les proposants. On arrive ainsi au nombre de cent soixante quatorze, pour un peu plus d'un siècle d'existence de l'académie de 1561 à 1664.

Si parmi ces cent soixante quatorze proposants seuls des noms nous sont parvenus, l'origine géographique de vingt d'entre eux peut être connue :

- 8 sont du Languedoc (dont 5 de Nîmes)
- 4 de Provence
- 2 du Dauphiné
- 1 de Mazamet
- 1 de Moulins
- 4 sont étrangers (2 Ecossais, 2 Suisses).

Ce recrutement semble essentiellement régional.

Quant à l'origine socioprofessionnelle, on peut la connaître pour quatorze d'entre eux :

- 8 fils ou frères de pasteurs
- 3 issus du secteur « tertiaire » (avocat, régent, apothicaire)
- 2 issus du travail de la peau (gantier, cordonnier)
- 1 ancien moine.

Il semble qu'il y ait une sorte d'auto recrutement.

4°- Discipline

Par contre, les renseignements abondent sur la tenue des proposants.

André Guiran est censuré en 1599 «*de ce qu'il portait de grands poils longs retroussés... sera admonesté de couper ses cheveux*».

Interdiction du port de l'épée car «*en 1601 Gantelme a mis escandalleusement la main à l'épée en la place du marché*».

Voici les désordres dont sont accusés les proposants :

- jouer aux cartes;
- fréquenter les cabarets;
- en 1614, des proposants ont fait jouer les violons pendant la nuit;
- certains d'entre eux assistent aux représentations théâtrales données à Nîmes en 1610 et 1657;
- des écoliers en théologie sont même censurés pour avoir dansé, s'être déguisés ou avoir chanté des chansons profanes, en 1599 et 1603;
- quant à celui qui prédit l'avenir en regardant dans les mains, il est exhorté à ne plus le faire.

Ces faits illustrent un certain aspect turbulent de la vie quotidienne de la ville. Nîmes, place forte des Réformés, fourmille de soldats pendant les guerres de Religion et les troubles du XVII^e siècle (Jean de Serres interdit aux élèves de dissimuler un poignard sous leurs vêtements). Par la suite, ces proposants deviennent des ministres respectables après avoir passé avec succès une série d'examens.

5° - Réception au ministère

Le synode provincial tenu en 1607 à Aigues Mortes précise la procédure à suivre pour recevoir les proposants comme ministres:

- «*voir les témoignages des professeurs ou pasteurs sous lequel ils auront vaqué à l'étude en théologie, lecture de la parole de Dieu en chère et propositions et disputes en l'eschole*»

- en outre, «*il les oira proposer plusieurs fois en français, une fois au moins en latin;*

- *les examinera pour voir s'ils sont versés en latin, grec ou hébreu, en logique;*

- *ils recevront un texte de viel ou nouveau testament en sa propre langue, qu'ils rendront le lendemain matin à mesme heure en latin;*

- ils dresseront des thèses en Latin sur les points qu'on leur marquera;

- ils devront répondre aux arguments que leur feront les députés de trois colloques au matin et ceux des autres trois après midi, qui tous ensemble feront leur rapport au synode le lendemain.»

Au synode de l'année suivante, ce règlement est appliqué; deux proposants Jean Védrine, natif de Montpellier, et Jean Villaret, originaire de Florensac, ont deux textes à rendre le lendemain en latin: l'un le sixième verset du chapitre VII de l'Épître aux Romains, l'autre, le quinzième verset du même chapitre. Puis Jean Védrine propose en Français à partir des versets 12 et 13 du chapitre XIII de la première épître aux Corinthiens et Jean Villaret à partir des versets 7 et 8 du chapitre III de la seconde épître aux Corinthiens. Ils sont reçus ministres.

Tous ces textes et d'autres exemples sont extraits du Nouveau testament. Les impétrants obtiennent probablement le titre de bachelier en théologie.

Ensuite, ils sont envoyés servir une église. On peut suivre la carrière de quelques proposants nîmois.

- Nissoles, proposant en 1584, est pasteur à Marsillargues en 1590;

- Théron, proposant en 1593, dessert l'église de Nages en 1602;

- Mardochée Suffren, proposant en 1592, est reçu ministre au synode de Montpellier en 1593. Il est envoyé à Nîmes où il reste jusqu'en 1613 comme professeur d'Hébreu. Puis il suit Jérémie Ferrier dans la disgrâce.

Une liste des pasteurs participant au colloque de Nîmes en 1660 permet de voir combien sont passés par l'académie de Nîmes. Outre les 4 ministres de Nîmes, on compte 25 pasteurs parmi lesquels on en retrouve dix de façon sûre et trois de probable dans la liste des proposants. C'est à dire qu'à peu près la moitié des ministres du colloque de Nîmes ont suivi les cours de l'école de théologie locale.

Organisation

1°- Bâtiments

En 1616, un des professeurs, Faulchier, demande des améliorations et renouvelle sa demande un an après afin que «*les escoliers sortant de l'academie ne passent pas dans le temple, pour l'incommodité qu'ils portent principalement le jour qu'on tient le consistoire*».

Il ajoute que «*le pupitre de l'auditoyre se trouve court, les escoliers ne peuvent escrire leurs lessons*» et demande de le rallonger car «*le nombre des escolliers est accru*». On en compte une dizaine en 1616, 1617. Les travaux sont entrepris par Tinel en 1619, pour le prix de 54 livres 8 sols.

Nous savons maintenant que l'auditoire de théologie est situé près du temple. Or, en 1600, lorsqu'il est question de dresser un auditoire, seul existe le grand temple. Les travaux pour la construction du petit ne débutent qu'en 1610. Les proposants se rendent donc dans un local situé rue Ecole Vieille, près du grand temple. Il semble ne se composer que d'une seule pièce désignée soit comme la chambre, soit comme l'auditoire de l'académie.

2°- Rapports avec les synodes et l'académie de Montpellier

L'école de théologie relève tout d'abord du consistoire nîmois. Il existe un bureau ou conseil académique. On sait qu'il se réunit à l'occasion de difficultés au collège mais aucun texte ne permet de préciser son rôle.

Le consistoire règle les problèmes précis, immédiats, qui sont tranchés de façon définitive par le synode provincial.

Les décisions prises lors des synodes nationaux sont naturellement appliquées à Nîmes. Par exemple, le synode de Charenton, en 1623, supprime les chaires de grec dans les académies, par mesure d'économie. Samuel Petit, professeur de grec, se charge alors de la chaire d'hébreu.

La création de l'académie de Montpellier, en 1596, aurait pu être un handicap pour Nîmes. Elle comporte une chaire de théologie, une de grec et une d'hébreu, mais son existence est de courte durée car le synode de Vitry, en 1617, décide de l'unir à celle de Nîmes. Il semble que cette académie, certes très proche mais si éphémère, n'ait eu pour Nîmes aucune conséquence fâcheuse. L'union de 1617 se fait au bénéfice de Nîmes qui absorbe tout.

3°- Suppression de l'académie de Nîmes (1664).

Le «mi-partiment» du collège en 1634 ne paraît pas toucher l'académie tout de suite. Mais en 1638 les pas-

teurs ont interdiction de lire publiquement et doivent faire les leçons aux étudiants dans leurs chambres.

L'académie se maintient, mais pas pour longtemps. Le consistoire a trois mois à compter du 5 octobre 1663 pour remettre au greffier du Conseil les lettres patentes qui établissent l'académie.⁸ C'est chose impossible car elles n'ont jamais existé; aussi, en avril 1664, un jugement interlocutoire du Conseil supprime l'académie. Cependant le consistoire ne signale absolument pas cette suppression. Lors du synode provincial de 1664, le sieur Darvieu, pasteur et professeur de théologie, demande un témoignage de bonne vie et moeurs car il est obligé de quitter sa charge. C'est la seule allusion à la suppression de 1664.

C'est la fin de cette école de théologie qui a duré 103 ans; plus de professeurs et donc plus de proposants... et pourtant il semble que cette décision n'ait pas compté pour le consistoire, car on trouve des proposants mentionnés lors des délibérations de 1665, 1666, 1669, 1670, 1671. Que font-ils ? Comment sont-ils formés ? Cela suppose une vie clandestine. Ils entrent au consistoire, sont censurés comme le nommé Sabatier, en 1670, pour avoir assisté à la messe d'enterrement de l'évêque de Nîmes. Comment cette vie au grand jour est-elle compatible avec un enseignement interdit, une académie fermée ? Impossible de répondre.

Conclusion

L'originalité de l'académie de Nîmes provient à la fois de son antériorité par rapport aux autres (seule celle de Genève la précède) et de la difficulté de la situer parmi ces autres académies. Il convient de n'employer le terme académie, au sens large d'établissement supérieur et secondaire, que pour la période allant de 1561 à 1634; car avant 1561 il ne s'agit que du collège ou plutôt de la «haute école d'humanités» et après 1634 que de la proposition en théologie.

Durant un peu plus d'un siècle l'école de théologie fournit donc les futurs ministres qui desservent les église du Bas-Languedoc, si bien qu'en 1670 le synode signale une pléthore de ministres.

En dehors des trois cas d'apostasie (Ferrier, Cotelier et Codurc), la valeur de ses professeurs ne semble pas contestée. Bouchepin retient comme très capable : Jean de Serres, Pierre Viret, les deux Pineton de Chambrun, David Derodon, Samuel Petit, Jean de Cray.

Certes, l'enseignement théologique délivré à Nîmes n'atteint pas la haute qualité de celui de Saumur. La cité nîmoise ne possède pas de grands théologiens, mais surtout des lettrés fidèles à la tradition apportée par Claude Baduel.

Ce culte des lettres a formé un type d'élèves huma-

nistes «plus proches des élèves des Jésuites que de l'adolescent éduqué selon les principes de Genève»⁹.

Toutefois ces élèves forment la future élite nîmoise. Le protestantisme est encore bien ancré dans ce bastion huguenot comme en témoigne en 1662 Cohon, l'évêque de Nîmes :

«Le plus grand mal qui naît de ce prétendu lecteur en théologie est qu'il fait de sa classe un séminaire de ministres où les écoliers qu'ils nomment proposants viennent de Hollande, d'Allemagne et de toutes les provinces du royaume, par renom du lieu qui est considéré par les étrangers comme le boulevard de la R.P.R.»¹⁰

L'établissement créé en 1539 est un des premiers à appliquer les nouveautés pédagogiques du XVIe siècle, grâce à Claude Baduel. Sa règle d'un enseignement progressif est reprise et précisée par Jean de Serres à la fin du XVIe siècle. Certes, cet enseignement est donné en latin. C'est bien un univers de latinité¹¹ où enseignent des professeurs venus de l'Europe entière : Suisse, Allemagne, Écosse. Le collège lui-même doit faire face à de graves difficultés concernant le personnel et les finances. Cela permet d'estimer à sa juste valeur la ténacité, la persévérance méritoire dont firent preuve les consuls de Nîmes pour le maintenir, assurer son fonctionnement en maintes circonstances difficiles et dans une période particulièrement troublée.

Lorsque les ferments de désintégration ont été les plus forts et que le collège a été partagé entre «ceux de la R.P.R.» et les Jésuites, cette coexistence semée de heurts montre que l'école représente un champ d'action privilégié et convoité pour les deux religions.

L'académie, elle, permet de former les futurs adversaires de Jésuites pour les controverses religieuses.

On peut se demander si le collège s'est implanté à Nîmes parce qu'il s'y développait un foyer intellectuel réformé ou bien ce collège a-t-il apporté et propagé la Réforme ? Son rôle dans l'implantation des idées réformées est loin d'être négligeable.

La leçon des pédagogues nîmois a été entendue, «*pietas, anima, eruditionis*», c'est-à-dire un enseignement équilibré où l'érudition et la foi contribuent l'une et l'autre à former un type de chrétien dans cette «Genève méridionale».

¹ Abbé GOIFFON, *L'instruction publique à Nîmes*, Nîmes 1876, 93 p., p.7.

² MENARD, *Histoire de Nîmes*, Paris 1753, T. V, p. 290.

³ J. FOUILLERON et A. BLANCHARD, Réforme et éducation, positions et propositions, in *La Réforme et l'éducation*, Privat, Toulouse, 192 p., p. 186.

⁴ idem, p. 186

⁵ P.-D. BOURCHENIN, *Etude sur les académies protestantes en France aux XVIe et XVIIe s.*, Paris, 1882, in-8°, 480 p., p. 183

⁶ Samuel MOURS, *Les églises réformées en France*, Paris, 1958, p. 165.

⁷ BORREL, *Histoire de l'église réformée de Nîmes*, Toulouse, 1856, 2^e éd., 498 p., p. 131.

⁸ BORREL, op. cit., p.252.

⁹ Robert MUCHEMBLED, *L'enseignement protestant au XVIe siècle*, in *Informations Historiques*, sept-oct 1970, n° 4, pp 155-167.

¹⁰ BORREL, in BSHPF, 1885, n° 3, pp 44-53.

¹¹ G. SNYDERS, *La pédagogie en France aux XVIIe et XVIIIe siècles*, Paris, 1965, p. 66.

¹² Jean de Serres, *Academiae Nemausensi leges*, 1582, § 48.

¹³ Françoise MOREIL, *Le collège et l'Académie réformée de Nîmes* (Mémoire de maîtrise), juin 1975.

Presbytère et Maison claustrale (747 - M. Daudet)

En ce qui concerne «presbytère» :

- Le *Dictionnaire étymologique de la langue française* de O. Bloch et W. von Wartburg (PUF 1960) fait apparaître le mot “au XII^e siècle, peu usité au Moyen-Âge”. Il dit que le sens moderne date du XVIII^e siècle, et il ajoute qu'en “en latin *ecclesiastique ancien* «presbyterium» signifiait «fonction de prêtre, collège de prêtres». Aucune autre indication de sens.
- Le *Nouveau dictionnaire étymologique* de A. Dauzat, J. Dubois et H. Mitterrand (Larousse 1964) dit que «presbytère» est “rare jusqu'au milieu du XV^e siècle” (sous la forme «presbiterie»), et que le mot désigne “d'abord «l'ordre sacerdotal»”. Rien sur un sens concernant une partie de l'église.
- Le *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la direction d'Alain Rey (Ed. Robert Paris 1994), est plus riche d'informations. “«Presbytère», réfection (en 1549) de «presbitaire» (1460) qui avait remplacé «presbiterie» (vers 1170, est emprunté au latin *ecclesiastique* «presbyterium»). Celui-ci désigne l'ordre des prêtres, le sacerdoce, par métonymie l'assemblée des prêtres, puis le lieu où ils se tiennent, le chœur de l'église...”. Et il ajoute que le mot “a d'abord désigné la partie du sanctuaire réservé au clergé, puis l'habitation du curé dans une paroisse (1456-1457), sens qui s'est imposé”.

En ce qui concerne «Maison claustrale» :

Alain Rey est moins riche : “«Claustral» est emprunté (1394) au latin médiéval «claustralis» (propre au cloître)... Le mot qui signifie «relatif au cloître et à la vie monacale», a pris par extension le sens de «qui rappelle le cloître par son ascétisme»”.

Les deux autres dictionnaires cités ci-dessus se contentent de rattacher «claustral» à «cloître». Il est certain que, comme le «cloître», «claustral» remonte au latin «claudere» (qui signifie “fermer”), par l'intermédiaire de «claustra» (verrous, clôtures).

Sous réserve de précisions contraires, ne peut-on penser que «maison claustrale» représente «maison dans l'enclos», remontant ainsi au temps où la résidence du prêtre desservant se trouvait à l'intérieur de l'enclos religieux délimitant le terrain sur lequel se trouvaient par ailleurs l'église (au besoin avec son cloître, au sens “moderne”) et le cimetière paroissial ? On peut rappeler que Mistral (*Trésor du Félibrige*) donne, pour le même mot «clastro», les deux sens de «presbytère» et de «lieu enclos de murs». On retrouve le même décor avec l'anglais “churtyard”, qui désignait au départ le terrain enclos où se dressait l'église entourée de tombes (avec parfois une maison curiale) ; ce mot s'est spécialisé au sens de «cimetière entourant une église».

HENRI PAGÈS

Clastru, Claustro = Presbytère, Maison curiale (*Trésor du Félibrige*, F. Mistral).

Presbytère : “Chœur d'une église, se distinguant ainsi de la nef où se trouvaient les fidèles” (Carcassonne 1622), in : Paul Cayla, *Dictionnaire des institutions, des coutumes, et de la langue en usage dans quelque pays de langue d'Oc de 1536 à 1648*.

Exemple de St-Paul-le-Froid :

- Dans les visites des archiprêtres de Saugues effectuées au début du 17^e siècle, le terme “maison claustrale” désigne toujours le logement du desservant (logement “officiel”, comme on dirait aujourd'hui logement de fonction). *Le cimetière n'a pas de murs et la maison claustrale est ruinée... Le curé habite une maison basse fort triste et humide* (visite du 6 mai 1626 - AD48 G722).
- Vers 1700, les chanoines de la collégiale St Jean d'Alès, bénéficiaires du prieuré simple de St-Paul-le-Froid (paroisse natale de l'abbé du Chayla), ont laissé l'église se dégrader à un tel point que le culte y sera un temps interdit. Sur plainte du curé Raymond de l'Escure, expertise du bâtiment le samedi 3 septembre 1707 par le vicaire général Le Filleul de la Chapelle qui signale dans son rapport que : *la nef n'est ni planchée ni pavée... que ... le presbytère ni planché ni pavé, communique sans séparation avec la nef*. Il est demandé de faire une séparation (AD48 G 2043).

Réponses

- Nouvelle expertise le 4 septembre 1709 par le curé de St-Alban, archiprêtre de Saugues, qui lui aussi signale (AD30 G 856) qu'il faut faire 3 marches pour monter à l'autel et une balustrade pour séparer le chœur de la nef.
- Contre expertise le 18 septembre 1709, à la demande du chapitre par Mr Bouniol curé de Chanaleilles, assisté d'Etienne Gibert et Jean Souchon maîtres charpentiers de Langogne. Ils estiment que pour séparer le chœur de la nef il est nécessaire de faire une balustrade tournoyée avec marchepied et porte de 2 canes et demi de long (soit 5 mètres, la largeur de l'église) et de 3 pans (0,75 m.) de haut.

ANDRÉ SÉGURON

Toponyme “griffe” (752 - J.P. Foirest)

M. Pagès sur la demande de M. Foirest a complété sa réponse parue dans LCC n° 103, et nous a fait part de sa correspondance. Nous avons jugé utile d'en extraire ce qui suit susceptible d'intéresser certains de nos adhérents.

En ce qui concerne la toponymie, pour “grifoul”, il faut toujours se méfier de la possible confusion avec les dérivés du latin *acrifolium* (houx), en particulier pour les attestations où une mécopure fait apparaître une forme féminine par ex. la *Grifolet* (près de Rabasten -Tarn-, lieu aujourd'hui disparu), qui est en fait l'*Agrifolet* (issu de l'ancien occitan *agrifol*). Les formes avec article masculin sont plus sûrement dérivées de *grifo*, *grifoul* (source, fontaine...). Tant en toponymie qu'en patronymie, *Griffeuille* et formes similaires sont d'interprétation douteuse, même avec des attestations anciennes. Pour acquérir une certitude, relative, il faudrait vérifier, au cas par cas, la présence, actuelle ou ancienne, d'une source pour les toponymes ci-après :

1° - *Dictionnaire des Postes et Télégraphes* (Paris-Imprimerie Nationale - 1913)

Je n'ai fait aucun tri entre la base *houx* et la base *source*.

- Griffeuille (17 habitants, commune d'Arles, Bouches-du-Rhône)
- Griffé (8 h., cne de St Clair sur L'Elle, Manche)
- Griffel (5 h., cne de Cahus, Lot)
- Griffet (89 h., cne de Pleugriffet, Morbihan - Pleu=paroisse)
- Griffeuille (35 h., cne de Roannes Ste Mary, Cantal)
- Griffiel (10 h., cne d'Issendolus, Lot)
- le Griffon (6 h., cne de Vitrolles, Bouches-du-Rhône)
- le Griffon (137 h., cne de St Laurent du Bois, Gironde)
- Griffon (14 h., cne de Claudon, Vosges)
- Griffonchamp (14 h., cne de Maidières, Meurthe-et-Moselle)
- la Griffonnières (30 h., cne de Bâgé la Ville, Ain ; 8 h., cne de Joué les Tours, Indre-et-Loire ; 40 h., cne de Châteaurenard, Saône-et-Loire ; 34 h., cne de Mervans, Saône-et-Loire)
- la Griffonnotte (6 h., cne de Torcenay, Haute-Marne)
- les Griffonnottes (13 h., cne de Torcenay, Haute-Marne)
- les Griffons (14 h., cne de Bassens, Gironde ; 46 h., cne de Monferrat, Isère ; 52 h., cne de Beaulieu, Loiret)
- La Grifforel (19 h., cne de Palleville, Tarn)
- Griffoul (15 h., cne de Vitrac, Dordogne ; 8 h., cne de Vilemur, Hte-Garonne)
- Griffoulade (8 h., cne d'Anglès du Tarn, Tarn)
- Griffoulas (39 h., cne de Boissezon, Tarn)
- la Griffoule (29 h., cne de Lugarde, Cantal)
- La Griffoulède (126 h., cne de Murat sur Vèbre, Tarn)
- Griffoulet (44 h., cne de Toulouse, Hte-Garonne ; 35 h., cne de Caussade, Tarn-et-Garonne)
- la Griffoulière (71 h., cne de Grèzes, Hte-Loire)

et peut-être aussi :

- le Grip (29 h., cne de Durtal, Maine-et-Loire)
- Grip (150 h., cne de Campan, Htes-Pyrénées)
- Grippon (20 h., cne de Chambres, Manche)
- le Grippon (7 h., cne de Ecrennes, Seine-et-Marne)
- Gript (Deux-Sèvres)

2° - *Les noms de lieux du département de l'Hérault* (F.R.

Hamlin, 1983)

- le Griffout (ruisseau, cne de Pardailhan)
- le Gréfouls (ruisseau, cne de Ferrières-Poussarou)
- la Plassel del Griffoul (cne d'Azillanet)
- lou Griffoul (lieu non identifié près de St Pons)
- et, bien entendu, la Font du Griff

3° - Interprétation du “Griffon”

Pour l'alchimie, le *griffon des philosophes* (cf. Littré) est l'antimoine, qui symbolise un état proche de la perfection, puisqu'il est l'avant-dernière étape dans la recherche de l'or philosophal. Mais dans cette dernière transformation, le plus grand nombre échoue. L'antimoine exprime donc la possibilité d'un suprême élan, mais

aussi d'un échec ; de là sa couleur symbolique, le gris. Pour Fulcanelli, l'antimoine est un chaos qui tient lieu de mère à tous les métaux. Il est considéré comme le fils naturel de Saturne, passionnément aimé de Vénus. On trouve bien, dans l'interprétation alchimiste, cette idée de double nature, de source de vie, et franchissement d'un passage, qu'attribue au griffon toute la littérature sur l'interprétation des symboles.

Pour la plupart des mythes, le griffon participe de la terre et du ciel (double nature du lion et de l'aigle), et il est donc lié à la fois aux cultes du monde terrestre et souterrain et à ceux du soleil et de la lumière. Monstre fabuleux, le griffon est un gardien de trésor (l'eau = trésor de vie), celui par lequel il faut passer pour l'atteindre, ou celui qui le défend (cf. la valeur héraldique du griffon, symbole de vigilance).

RÉFÉRENCES

Ne pas oublier la lutte du christianisme contre le culte des sources et des eaux. Lutte qui, d'ailleurs dans la vie quotidienne, ne fut pas toujours couronnée d'un succès total. Le griffon pourrait être une rémanence d'anciennes pratiques ou d'anciennes croyances liées au culte des sources, trace mal effacée par le christianisme. Celui-ci a d'ailleurs "récupéré" le griffon, comme symbole du Christ (terre et ciel = double nature humaine et divine), et Dante fait tirer au griffon le char de l'Eglise dans la procession mystique de son Paradis terrestre.

La consultation du *Dictionnaire des Symboles* (Jean Chevalier et Alain Gheerbrant - collection Bouquins, édit. R. Laffont, Paris 1982, 1100 p.) peut apporter ou confirmer quelques pistes d'exploration : en particulier les entrées *Eau, Fontaine, Griffon, Monstre, Source*, etc.

H PAGÈS

758 - Communes cévenoles débaptisées à la Révolution
(J. Galtier - 97490 *Ste-Clotilde*)

Dans : *La révolution en Lozère : entre adhésion et refus* (Conseil Général 1990, p. 20), il est question de 15 bourgades ainsi concernées.

Dans chaque cas, notre adhérent serait intéressé par les références de l'acte réglementaire ayant entériné la nouvelle dénomination (dont la date exacte).

759 - De Paravicini

(Mme E. Pujol - 72240 *Domfront-en-Champagne*)

Connait-on l'ascendance de Jeannette Emilie de Paravicini, qui épouse en 1803 Louis François, baron de Girard van Coëhom ? Lien éventuel avec les Paravicini alliés aux Angel ?

760 - Famille Virgile

(D. Virgille - 30130 *Pont-St-Esprit*)

M. Virgille recherche :

- toute trace de Noble Bertrand Virgile, cité en 1450 et 1452 à Gaujac (Gard) et y habitant (peut-être originaire de Mende ?) ;

762 - Mot inconnu (M. Daudet)

Poursuivant toujours la transcription des visites pastorales dans le diocèse de Mende dans la première moitié du 17^e siècle (AD 48 G.720), et un dossier relatif à la "Mission de Florac" à la même époque (AD 48 G.989), un mot dans ce dernier dossier ne correspond apparemment à aucun mot d'usage actuel.

Il se trouve dans le titre suivant : "Petit recueil des (mot inconnu), injures et calomnies contenus aux livres que ceux de la R.P.R. ont semé par les Cévennes, pour pervertir les catholiques et les porter à rébellion".

NOTES

- contrat de mariage de Jacqueline Virgile épouse de Guillaume de Castillon, habitant de Gaujac, CA 1450 ;

- toute trace sur contrat de mariage ou alliance Virgile Jean/Antoine Planchière, CA 1480-1500, Région Uzège-Bas Vivarais ;

- toute trace sur contrat de mariage ou alliance Virgile Louis/Allassie More, CA 1480-1500, Région Uzège-Bas Vivarais.

Jean et Louis Virgile sont les neveux de Jacqueline Virgile. Bertrand est-il le frère de Jacqueline, donc le père de Jean et Louis.

Tous document nouveau serait le bienvenu.

Jean Virgile est le père de toutes les généalogies Virgile, gentilshommes verriers de France.

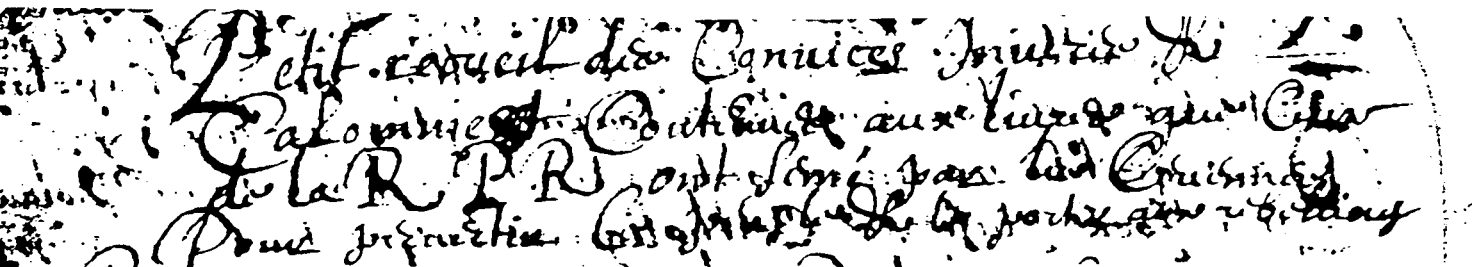
761 - Châteaux de Ginestous et de Bussas

(H. Depasse - Bruxelles)

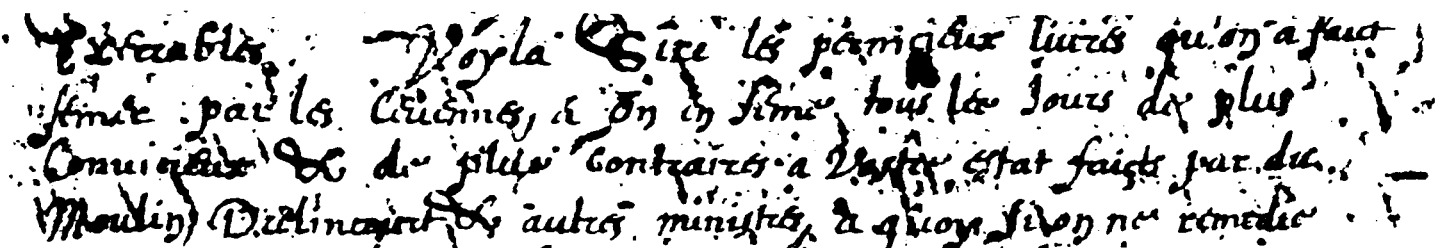
A qui appartenaient au 18^e siècle :

a) le château de Ginestous, situé à ± 5 km à l'est de Ganges, dans la commune de Moulès-et-Baucels ;

b) le château de Bussas, situé dans la vallée du Gardon, dans la commune de l'Estréchure.



Il est repris dans le texte en adjectif dans la phrase : "Voilà, Sire, les pernicieux livres qu'on a fait semé par les Cévennes, et on en sème tous les jours de plus (mot inconnu) et de plus contraires à votre Etat...".



Si on s'en tient à une transcription courante, il faudrait lire : *convices* et *convicieux*. Qui peut me dire, d'une part si ma transcription est correcte, et d'autre part avec quel mot de notre langage actuel ce mot est synonyme et sa définition exacte ?

Y. du Guerny Notariat de Nîmes

Inventaire des actes filiatifs (Contrats de mariage, testaments, apprentissages, prix faits, inventaires, etc...)

Index Général (XVIIe siècle, t. 1)

Traitement informatique : **Serge Brunel**

André Séguron

Le Château du Chayla d'Ance

-Sté des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère-

-Mémoire 1992 - 170 p.-

Histoire du château, aujourd'hui totalement rasé, du petit village du Chayla d'Ance, commune de St -Paul le Froid, canton de Grandrieu, qui fut le village natal de François de Langlade, dit l'abbé du Chayla.

L'association Culturelle du ValBorgne - Cévenne - Mairie de 30124 l'Estréchure

Edite comme chaque année son almanach, dans lequel j'ai repéré certains articles susceptibles d'intéresser nos chercheurs :

- Borgne, source, ou encaissée (Petite contribution à l'étude des origines de la Vallée Borgne), par Philippe Casse ;
- Auzillargues (hameau de la sommunne de St-André-de-Valborgne), par Jean Castan ;
- Divagations toponymiques entre Cabrijoule et le Doudou, par Pierre Gout ;
- Les forteresses médiévales des Plantiers, par Jean Castan ;
- Etablissement du bureau de charité à St-Martin-de-Corconac, par Simon Humbert...
Il est vendu 66 francs (87 p.). Commande et chèque à adresser à l'association.

Richard Bousiges

Un village catholique pendant la Guerre des Camisards

Saint-Florent (1703-1705)

-Librairie Occitane, 30340 Salindres, 1995-

-127 p.- 100 f.-

Une recension de cet ouvrage paraîtra dans un prochain numéro de LCC.

Archives Départementales de la Lozère

Avenue du Père Coudrin - 48000 MENDE (Tél : 66 65 22 88)

Acquisitions de l'année :

Astier (Pierre) : *Le petit séminaire de Marvejols. Notice historique* - Marvejols, impr. des Quatre, 1995 - 20 p.

Bardy (Benjamin) : *Vogue et déclin d'une station thermale de montagne. La Chaldette.*

Bécat (Christelle) : *Mutations socio-économiques en pays de montagne : Naussac en Lozère* - Mémoire de maîtrise de géographie - Montpellier, Université Paul Valéry, 1994 - 106 p. + annexes.

Belmont (Jérôme) : *Une seigneurie châtelaine en Gévaudan aux XI-XIIIe siècles. La terre et le lignage des sires de Peyre* - Tiré-à-part du 117e Congrès national des Sociétés savantes - Clermont-Ferrand, 1992 - paginé 69-97.

Blanquet (Louis) : *Généalogie de la famille Brunel de Villelongue* - s.l. 1995 - 70 p.

Blanquet (Louis) : *Serverette, XVIIIe siècle et Révolution* - s.l. 1995 - 88 p.

Bousquet (Jacques) : *Le Rouergue au premier Moyen-Age (vers 800-vers 1250). Les pouvoirs, leurs rapports et leurs domaines* (tome 2) - Rodez, Sté des Lettres, 1994 - 896 p.

Boutan (Pierre) : *Histoire de l'enseignement du français à l'école primaire élémentaire de 1850 à 1900* - Thèse de doctorat ès Lettres et Sciences humaines, Université de Paris V, 1994 - 2 vol.

Boyer (Marcel) : *Eveilleur d'âmes. La première classe d'un instituteur de campagne* - Paris, Les éditions de Paris, 1995 - 326 p.

Buffière (Félix) : *Félix Vidal, curat de Mende de 1928 à 1957. Lou pastre de la Chaumeto. Contes en lengo del país* - Mende, Les Amis des orgues de la cathédrale, 1995 - 243 p.

Caire-Jabinet (Marie-Paule) : *Introduction à l'historiographie* - Paris, Nathan/Université, 1994 - 240 p.

Carbone (Geneviève) : *La peur du loup* - Paris, Découverte/Gallimard, 1994 - 176 p.

Chapel (Paul) : *Les tours à signaux des XIIIe et XIIIe siècles dans le bassin des Gardons d'Anduze et d'Alès* - s.l., Patrimoine Cévennes, 1994 - 78 p.

Chauveau (Claude) : *Projet d'aménagement culturel du domaine départemental de Boisssets - Maîtrise des sciences et techniques, aménagement et environnement* - Metz, 1995 - 36 p. + annexes.

Couturier (Pierre) : *Etude des Bois et forêts dans quelques communes de Margeride* - Maîtrise de géographie, Université de Clermont II, 1980 - 108 p.

Crete (Liliane) : *Les Camisards* - Paris, ed. Perrin, 1992 - 318 p.

Crouzet (Guy) : *Requiem en Gévaudan* - Clermont-Ferrand,

C.R.D.P. d'Auvergne, 1992 - 215 p.

Darnas (Isabelle) : *Le castrum de Calberte (Lozère)* - Extrait des "Actes du colloque international", 1992, château gaillard, XVI - Caen, Centre de recherches archéologiques.

Delaspre (Jean) : *Chemins, routes et drailles en Gévaudan. Sous la monarchie absolue (1660-1789)* - Mende, Sté des Lettres, 1994 - 116 p. + 19 p. annexes.

Estévenon (Christine) : *Le cinéma à l'école laïque en Lozère* - Cours de D.E.A. Université Paul Valéry - Montpellier, 1995 - 22 p.

Laubrie (Edouard de) et **Trochet** (Jean-René) : *Véhicules agricoles des régions de France. Matériaux pour une ethnologie historique* - Paris, Ministère de la Culture et de la Francophonie, 1994 - 660 p.

Mazot (Jean-Paul) : *Du Gévaudan à la Lozère. Deux mille ans d'histoire* - Montpellier, Presses du Languedoc, 1994 - 255 p. Réédition.

Pelen (Jean-Noël) : *Le conte populaire en Cévennes* - Paris, éd. Payot/Rivages, 1994 - 795 p.

Pradel (Pierre) : *L'Aubrac. Bibliographie* - St-Chély d'Aubrac, Association pour le développement, l'animation et la sauvegarde d'Aubrac, 1995 - 60 p.

Teisseyre (Line) : *Une croissance industrielle sous l'Ancien Régime. Le textile en bas-Languedoc aux XVIIe et XVIIIe siècles* - Doctorat nouveau régime - Université de Lille III, 1993 - 2 microfiches.

Acquisitions de minutes et registres

Me Dalle (notaire à Grandrieu et Langogne) : *Minutes de Chambon-le-Château (1809-1889), Châteauneuf-de-Randon (1769-1887) et Grandrieu (1835-1887)*-

Me Parent (notaire à Marvejols) : *Minutes de Me Remize (1864-1894)*

François Coste (notaire de St-Etienne-Vallée-Française) : *Registre de 1566* (ce qui complète la série des minutes de ce notaire (1560-1588).

Registres paroissiaux et d'état-civil de : *Les Balmelles (1793-1877), Banassac (1658-1812), Barjac (1701-1884), Les Bessons (1813-1852), Chasseradès (An X-1840), Le Collet-de-Dèze (1793-1873), Esclanèdes (1682-1853), La Fage Montivernoux (An XI -1842), Fontans (1813-1842), Gatuzières (1807-1836), Grandrieu (1658-1880), Lanuéjols (1605-1842), Planchamp (1811-1879), St-Chély-du-Tarn (1813-1842), Ste Colombe de Montauroux (1800-1880), St-Paul le Froid (An II-1810), St-Jean Chazorne (1793-1882), La Salle-Prunet (1758-1841).*

Centre de Documentation et d'Archives de Génolhac

(3, grande rue)

Nous rappelons les jours et heures d'ouverture aux chercheurs :

les lundi, mercredi et vendredi

de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h

En dehors des jours d'ouverture

il est possible de prendre rendez-vous en téléphonant au 66 6119 97.

Les "Premiers éléments de bibliographie sur les Cévennes"

Sciences de l'Homme et de la Société,

est paru et peut être demandé au Centre de Documentation

Notre adhérente Mme Gaidan se propose, avec l'aide de tous, d'établir un fichier sur les galériens du Gard :
Rectifications des noms propres ; Généalogie ; Bibliographie ; Sources de renseignements ; Archives privées ; Etc.
Tous ceux qui ont des renseignements sur un de leurs ancêtres gardois peuvent les adresser accompagnés de leurs sources à :
Claude-Annie Gaidan - 498, avenue Kennedy - 30900 Nîmes.
Mme Gaidan se donne une année pour présenter un avant-projet ou abandonner ce travail si les recherches restent infructueuses.
Merci à tous.

La prochaine réunion de Généalogie en Cévennes
aura lieu le **samedi 10 février 1996,**
à la **Maison du protestantisme, 5 rue Mistral à Alès**
à de 9 h 30.

Articles différés pour un prochain numéro

Les prochains bulletins verront la publication des articles suivant :

- *Table des matières du manuscrit Falguière* (consistoire du Vigan), communiqué par le docteur Ph. GAUTIER
- La suite des *Etats de maisons et moulins*
- Un complément aux articles déjà parus sur *Les tours à signaux*, par P. Chapel
- La recension annoncée du livre de Richard Bousiges : *Un village catholique pendant la Guerre des Camisards*

Vous trouverez toujours des recensions d'ouvrages récents, des questions, des réponses, des informations sur les nouvelles parutions, etc. Surtout des reproductions de documents, et des articles que nous espérons recevoir en quantité, pour que...

L.C.C. vive !



les bougides